

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Deuxième réunion locale : Quels impacts environnementaux et sanitaires ?

Charenton-le-Pont, Espace Toffoli, le 12 novembre 2009

**MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC**

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité
- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable

**REPRESENTANTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)**

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII

Mot d'accueil de Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont

**ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES**

- Philippe MARZOLF, CPDP

**PREMIERE PARTIE : QUEL EST L'IMPACT DU CENTRE ACTUEL ? QUELLES SONT LES MEILLEURES PRATIQUES MISES EN OEUVRE PAR LES INCINERATEURS DE NOUVELLE GENERATION EN MATIERE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ?**

- Marine SAINT-DENIS, Bio-Tox

*Réaction des Amis de la Terre*

- Joerg ADAMCZEWSKI, Les Amis de la Terre.

**DEUXIEME PARTIE : QUELLES GARANTIES PEUVENT ETRE APPORTEES AUX RIVERAINS DES INSTALLATIONS ? COMMENT LES ASSOCIER AU SUIVI ? QUELLE GOUVERNANCE LOCALE ?**

**QUELLES MESURES SONT ENVISAGEES PAR LE SYCTOM ?**

- Didier FOURNET, Sycotom

**REACTIONS ET PROPOSITIONS D'UN MEMBRE DE LA CLIS D'ISSEANE**

- Michel RIOTTOT, Président d'Environnement 92

*La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public.*

**Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public :** Mesdames, Messieurs bonsoir, Philippe MARZOLF, je suis le Président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII.

Ce soir, je suis accompagné de deux des membres de la commission, Anne-Laure BEDU et Jean-Paul PUYFAUCHER. Je vous présente rapidement le déroulé de la soirée. D'abord, nous avons bien sûr demandé à M. le Maire de Charenton de prononcer un mot d'accueil.

Après, je vous présenterai les enseignements tirés de nos précédentes réunions. La soirée sera ensuite consacrée aux impacts environnementaux et sanitaires du centre actuel, et ce que l'on peut mettre en place pour essayer de les surveiller et les limiter.

**Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont :** Je vous remercie, c'est un mot d'accueil dans ces locaux municipaux, mis à disposition du débat public. Mais, c'est plutôt nous qui sommes les invités de la Commission du Débat Public, puisque c'est elle qui organise cette réunion, à laquelle la ville de Charenton participe, et elle a d'ailleurs demandé à faire partie de ce débat public.

Nous sommes évidemment très concernés ici à Charenton, déjà sur un plan général, par le traitement des ordures ménagères, des déchets et la valorisation surtout de ces déchets, mais plus encore du fait de la proximité géographique avec le site d'Ivry ; je ne vais pas préjuger de l'avenir, mais où très probablement une nouvelle usine, d'ici quelques années, remplacera l'ancienne. Donc, nous sommes évidemment tout à fait concernés par cette implantation.

Je voulais saluer mon Président, M. François DAGNAUD, qui est Président du Sycotm. On vous expliquera évidemment tout à l'heure ce qu'est le Sycotm. C'est en tout cas un syndicat intercommunal de la région parisienne qui est justement chargé de ce problème de la gestion des usines de traitement des ordures ménagères. Je voulais le saluer d'autant plus que nous travaillons dans un syndicat où toutes les tendances politiques confondues sont rassemblées. Je voulais le remercier de la façon extrêmement neutre, technique, dans l'intérêt général, dont nous travaillons. Il préside pour faire en sorte que ce soit toujours l'intérêt général qui prévale.

Donc, un grand merci d'une part d'être venu à Charenton et d'autre part, à nouveau, de présider comme vous le faites ce Sycotm, ce qui n'est pas facile, car c'est une énorme entreprise.

Voilà donc les quelques mots que je voulais prononcer. Nous avons donc mis les panneaux pour essayer d'inciter la population à venir. Malheureusement, les tracts ont été distribués un peu tardivement. J'ose espérer que les Charentonnais ont pu les recevoir. Sinon, nous essaierons d'avoir un résumé et de retransmettre ce qui s'est dit ce soir.

Merci en tout cas et bonne soirée à tous.

**Philippe MARZOLF** : Merci. Nous essayons toujours de faire le maximum pour diffuser les informations. Cela a été fait avec un prestataire extérieur, nous nous sommes aperçus que la distribution n'avait pas été faite dans de nombreux immeubles. Nous lui avons donc demandé de refaire une distribution. Nous avons beaucoup de soucis avec la mise en boîte aux lettres dans les immeubles, ce qui est pourtant à notre sens le meilleur moyen pour toucher le maximum de personnes. Je rappelle qu'au début du débat, 700 000 documents ont été distribués dans tous les foyers concernés par l'usine d'Ivry.

Je vous rappelle en deux mots, avant de passer aux enseignements tirés des premières réunions, que le débat public est organisé par la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, chargée en France de veiller au respect de la participation des publics à l'élaboration de tous les grands projets d'infrastructure et d'aménagement d'intérêt national.

Le projet du Sycotm, qui avoisine les 800 millions d'euros, relatif à la reconstruction de l'usine de traitement des déchets ménagers, rentre dans ce cadre ; c'est pourquoi nous organisons en toute indépendance et neutralité un débat public sur le sujet.

Nous sommes à peu près à la moitié de la durée de ce débat public. Plusieurs réunions thématiques se sont déroulées sur la prévention et le recyclage, sur l'incinération, sur la méthanisation. Nous sommes maintenant sur la phase des réunions locales où nous nous intéressons plus précisément au projet, ce soir aussi, même s'il y a déjà eu une réunion sur l'incinération où l'on a abordé l'impact sanitaire et sur l'environnement de l'incinération ; nous parlerons plutôt des impacts directement liés à l'usine.

Premiers enseignements de la moitié du débat : faut-il reconstruire l'usine d'Ivry/Paris XIII ? Il y a un consensus des collectivités concernées sur l'opportunité du projet, sa reconstruction sur le site et la stratégie du Sycotm. Vous avez entendu le Maire de Charenton qui a une collectivité adhérente au Sycotm, qui soutient le projet du Sycotm.

Le projet apparaît pour certains, malheureusement, un peu comme bouclé. C'est un projet complexe, difficile à appréhender, sans véritables alternatives ou variantes contrastées, même si lors de la dernière réunion de la semaine dernière ont été présentées différentes alternatives étudiées par le maître d'ouvrage.

Des interrogations du public et des associations restent bien évidemment, principalement, sur le volume des déchets à traiter et les mesures pour les réduire. On reviendra également sur la prévention réduction. Les paroles des associations et des acteurs ont été portées.

Donc, sur le dimensionnement du futur site, sur les effets du projet sur la santé (thème de ce soir), sur les moyens de garantir la qualité du compost et du biogaz après la méthanisation, des demandes ont été prises en compte. Des visites d'usines et d'installations récentes, comme Isséane à Issy-les-Moulineaux ou même l'usine d'Ivry, sont prévues. Inscrivez-vous, regardez sur le site Internet.

Un groupe de travail sur les prévisions de gisement a conduit la CNDP à organiser et commanditer une étude justement sur le modèle de construction de ce gisement.

Sur la prévention et le recyclage, c'est un souhait unanime de tous de vraiment développer et élever la prévention à un rang prioritaire, que lui donnent désormais l'Europe et le Grenelle. C'est principalement la réduction et le recyclage.

On constate que les efforts de prévention en région parisienne ne semblent pas à la hauteur des ambitions et sont loin d'égaliser celles d'autres capitales, par exemple Vienne, même si au départ elles produisent plus de déchets ; en tout cas les actions ont l'air d'avoir porté leurs fruits.

La prévention est l'affaire de tous, et pas seulement le Sycotm, dont ce n'est pas la compétence ; c'est plutôt celle des collectivités, également des entreprises et des citoyens. Elle nécessite une mobilisation permanente et un suivi. Elle s'appuie bien sûr sur les expériences qui ont montré des résultats.

La prévention et les interrogations sur la répartition des compétences : le Sycotm s'occupe du traitement et les collectivités s'occupent de prévention et de collecte. Il ressort des débats qu'il serait bien en tout cas de pouvoir, pour dynamiser ces politiques de prévention et de réduction, coordonner ces différentes politiques.

Une forte attente et un réel engagement des collectivités pour mener des politiques ambitieuses et des actions collectives, fondées sur des expériences réussies bien sûr, et des mesures de suivi de résultats pour inciter les citoyens à aller encore plus loin.

Des moyens financiers plus importants : il est ressorti, lors de la réunion thématique, de l'ADEME, que 2 à 3 euros par an et par habitant étaient nécessaires pour communiquer, pour sensibiliser, pour faire les actions de prévention. L'ADEME finançant 1 euro, les collectivités, avec le Sycotm, sont appelées à compléter pour pouvoir justement mettre en place des politiques dynamiques.

Nous avons également fait une réunion thématique sur l'incinération, pour savoir si elle occupait toujours une place importante dans l'agglomération parisienne, s'il fallait continuer. Les avis sont partagés sur le fait que ce soit une énergie renouvelable ; il en est ressorti qu'il s'agit plutôt d'une énergie alternative aux énergies fossiles.

Par contre, pour d'autres, cela limite la valorisation matière, car c'est plus simple de tout mettre directement dans un four. Cela nuit aux changements de comportement, cela coûte de plus en plus cher parce que les normes d'émissions deviennent de plus en plus drastiques. Donc, il faut rajouter des filtres et le coût augmente. Cela ne donne pas toutes les garanties d'innocuité sanitaire, et continue de produire des résidus toxiques pour l'environnement, comme par exemple les mâchefers.

Certains doutent également qu'un incinérateur puisse adapter sa capacité en fonction du gisement de déchets qui peut, dans les années à venir, diminuer.

Il y a toujours des controverses, et nous en reparlerons ce soir ; nous vous présenterons des résultats plus liés directement à l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII, sur les effets de l'incinération sur la santé publique. A la suite de récentes études, notamment celles de l'Institut national de veille sanitaire (INVS), certains acteurs pensent que le risque est devenu négligeable. Pour d'autres, on ne peut pas conclure complètement à l'absence de

risque sanitaire. Des études épidémiologiques ne mettent en évidence des risques qu'une fois que les pathologies sont déclarées, et il est assez difficile de faire de la prospective.

De nombreuses substances et de nombreux cocktails de substances n'ont pas été étudiés. Ne faut-il pas appliquer le principe de précaution ? Des acteurs estimaient également souhaitable de surveiller en continu et de façon indépendante les résultats et les émissions, et également de mettre des biosurveillances, dont nous allons également reparler ce soir.

Concernant la méthanisation, en complément dans le futur centre de traitement des déchets à Ivry - Paris XIII, un tri mécanique biologique permettrait de séparer la partie fermentescible pouvant être méthanisée du reste qui sera incinéré.

Pour la méthanisation, la question était : est-ce une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne, et notamment en milieu urbain ? L'intérêt pour ce mode de traitement apparaît comme manifeste dans les échanges que nous avons eus. Il se développe en Europe et est complémentaire de l'incinération ou du stockage. Il traite la matière organique fermentescible des déchets ménagers. Cela permet bien sûr de réduire la quantité des déchets. Je vous rappelle simplement que les experts disent qu'une part de 50 % environ de la poubelle est fermentescible. Cela permet de produire de l'énergie à partir du biogaz. Son intérêt est d'améliorer le taux de recyclage global, car on parle de taux recyclage matière en transformant des bouteilles en plastique en tuyaux en plastique, mais également quand on transforme de la matière organique en compost.

Ce recyclage qui se développe est possible si le compost produit est aux normes et trouve des débouchés. Il peut y avoir des difficultés pour trouver l'acceptabilité, notamment auprès des agriculteurs, de prendre des composts issus d'ordures ménagères urbaines.

Le tri mécanique des déchets fait en revanche beaucoup débat : faut-il plutôt trier chez le citoyen ? Ce sont les collectes sélectives de biodéchets, et justement certains craignent qu'un tri mécanique à l'entrée de l'usine décourage les collectes sélectives des biodéchets, et empêche le développement du compostage individuel. Souvent le TMB génère un compost qui n'est pas toujours aux normes et sans réel débouché, risquant de terminer en décharge. C'est l'un des risques qui est sorti, même s'il peut y avoir des certitudes et des avancées faites par les exploitants.

Les exploitants valorisent ce procédé qui permet de capter d'importants volumes de déchets organiques sans modifier le dispositif de collecte, en ayant toujours un bac de collecte sélective seulement.

Produire un biogaz a de multiples perspectives de valorisation : que ce soit pour alimenter des bennes d'ordures ménagères, ou même pour être réinjecté directement dans le réseau EDF.

Les exploitants affirment qu'ils peuvent élaborer un compost normé de façon constante et obtenir de meilleures fractions valorisables, et donc ainsi répondre aux objectifs de valorisation des déchets ménagers.

Concernant la méthanisation, il y a aussi des craintes – tout le monde a vu l'actualité – notamment avec l'usine de Montpellier. La prévention des nuisances olfactives nécessite

un confinement total des bâtiments, une mise en dépression, et surtout un traitement de l'air bien dimensionné. Il semble que cela n'ait pas été bien fait à Montpellier.

Les risques de prévention du biogaz sont prévenus par des détecteurs et des torchères. Normalement, il n'y a pas de risque.

La fiabilité technique et la maîtrise des coûts de cette technique de méthanisation sont obtenues au terme d'un débat conséquent avec mise au point, qui prend du temps, quelques mois, si ce n'est plusieurs années, car on travaille sur de la matière biologique et surtout à une sécurisation des débouchés du compost.

Pour certains participants, la compatibilité de ce type d'installation avec un habitat de centre urbain pose problème, c'est-à-dire qu'ils ont peur, comme à Montpellier, qu'il y ait des risques de nuisances, notamment olfactives.

Ce sont globalement les enseignements que vous pouvez naturellement retrouver sur le site Internet. Avant de démarrer chacune des réunions locales, il est important de faire le tour de ces enseignements.

Avant de passer la parole aux différents intervenants, avez-vous des questions de compréhension sur les enseignements que je viens de vous retranscrire, naturellement issus des réunions publiques qui se sont tenues, ou pensez-vous que cela retranscrit ce qui est ressorti des débats ?

*(Aucune demande d'intervention n'est formulée)*

Comme tout a l'air très clair, je devais être très pédagogue ce soir ! Je vous propose d'entrer directement dans le vif du sujet.

**PREMIERE PARTIE : QUEL EST L'IMPACT DU CENTRE ACTUEL ? QUELLES SONT LES MEILLEURES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE PAR LES INCINERATEURS DE NOUVELLE GENERATION EN MATIERE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ?**

**Marine SAINT-DENIS, BIO-TOX :** Bonsoir à tous, Bio-Tox est une TPE bordelaise, spécialiste des risques sanitaires et environnementaux. Ma présentation comportera deux parties. D'abord, la présentation des études qui ont été réalisées autour de l'usine d'Ivry ; ensuite, je vous expliquerai les autres façons de faire une surveillance et quels sont les différents outils.

Je vais commencer par les évaluations des risques sanitaires qui ont été réalisées ; cela consiste à calculer un risque, c'est-à-dire la probabilité d'apparition d'un effet. Il faut bien faire la différence entre le danger et le risque. Le risque, c'est la probabilité d'apparition d'un effet. Donc, on calcule ce risque. Toute une méthodologie a été détaillée dans des guides, notamment de l'INVS et l'INERIS, ce qui a servi à réaliser ces évaluations des risques.

Pour Ivry, trois hypothèses différentes ont été envisagées, une étude concerne les émissions de l'usine en 2005, avant la mise en place du traitement des fumées ; et deux autres études concernent l'usine après la mise en place du traitement des fumées, avec

deux hypothèses de valeurs d'émissions :

La première : les émissions égales aux valeurs réglementaires de l'arrêté de 2002.

La seconde : les émissions attendues par le constructeur, qui sont inférieures à ces valeurs réglementaires.

Pour faire ces ERS, on calcule les expositions de la population par ingestion et inhalation. Pour calculer l'exposition par inhalation, on réalise des études de dispersions permettant de modéliser les concentrations dans l'air des substances émises par l'usine et les dépôts au sol.

Voilà un exemple des cartographies obtenues en faisant ces études de dispersion. A gauche, sont représentés les dépôts de dioxine au sol. Plus on se rapproche de l'usine, plus on a des concentrations fortes (couleur jaune) ; plus on s'éloigne, plus les concentrations sont faibles. Le maximum de dépôt se situe à 2,24 fg I-TEQ par mètre carré et par seconde.

A droite, est représentée la dispersion réalisée après la mise en place du traitement des fumées pour les valeurs attendues. Nous avons du mal à voir la zone de retombées pour la même échelle, car les émissions ont été très fortement diminuées, le maximum se trouve à 0,13 g I-TEQ par mètre carré et par seconde, au lieu de 2,24.

Une fois que nous avons ces résultats, nous pouvons évaluer les risques en comparant les taux d'exposition avec des valeurs de référence. Les risques ont été évalués pour l'usine seule, et ensuite en tenant compte du bruit de fond. En fait, le bruit de fond, c'est la pollution atmosphérique dans l'air, les concentrations que l'on peut trouver dans les sols au niveau local et ce qu'il y a dans l'alimentation nationale.

Deux précisions, réaliser ces trois scénarios n'est pas une obligation, et c'est rarement fait. C'est la première fois que je vois ces trois hypothèses réalisées, et c'est une bonne chose.

Prendre en compte le bruit de fond n'est pas obligatoire, ni systématique. Cela a été fait et c'est également une bonne chose, surtout pour la zone où se trouve l'usine.

### Résultats

Pour l'usine seule, les trois scénarios montrent le même résultat, sauf que quantitativement on n'a pas les mêmes résultats au niveau des indices de risques, mais d'un point de vue qualitatif, le risque pour le scénario d'autoconsommation moyenne apparaît peu probable. En effet, il est inférieur aux valeurs repères qui sont prises par les instances internationales, y compris pour les populations sensibles, qui sont les enfants et les personnes hospitalisées.

Pour l'usine et le bruit de fond, l'ensemble des sources amène à des risques non négligeables sur l'appareil respiratoire et nerveux, essentiellement dus au bruit de fond atmosphérique, principalement les NOx et les poussières, les PM<sub>2,5</sub> qui à elles seules dépassent les valeurs de référence pour chacune des substances, et aux apports en mercure et en arsenic inorganique de l'alimentation nationale. Je pourrai vous expliquer plus tard, si vous le souhaitez, d'où cela vient.

La contribution de l'usine à ces risques cumulés, suivant les risques et la voie d'exposition, se situe entre 1,3 et 12,1 % avant la mise en place du traitement des fumées pour et avant 2005 ; ensuite elle se situe après la mise en place du traitement des fumées pour les valeurs attendues entre 0,7 et 6,5 %.

En conclusion, il n'y a pas de risques mis en évidence par l'usine seule, quel que soit le scénario envisagé. Des risques proviennent de la pollution atmosphérique et de certains composés dans l'alimentation nationale. La mise en place du traitement des fumées apporte une diminution des indices de risque de l'usine et donc une diminution de sa contribution au risque cumulé.

Ces résultats sont similaires à ceux d'autres évaluations des risques autour d'autres installations d'incinération d'ordures ménagères en France.

La surveillance environnementale mise en place autour de l'usine a eu comme méthode les collecteurs de précipitations, recommandée par l'INERIS. Globalement, ce sont de grands entonnoirs qui vont recueillir les eaux de pluie, avec un bidon de collecte en dessous.

La localisation des emplacements des jauges est précisée dans le guide de l'INERIS. Elle se fera en regardant les résultats de l'étude de dispersion, suivant les axes des vents principaux, jusqu'à une distance au-delà de laquelle on ne voit plus de différence de concentration dans les sols. Les témoins doivent être placés dans des zones qui ne sont pas sous l'influence des vents de l'usine.

Il est très important de regarder les conditions météorologiques pendant l'exposition pour vérifier que les jauges placées pendant l'exposition ont bien été sous l'influence des vents provenant de l'usine.

Rapidement, la localisation des jauges : j'ai placé des petites ellipses pour représenter très schématiquement les zones de retombées les plus importantes autour de l'usine. A l'est, au sud-est et nord-ouest, sont placés les témoins.

## Résultats

Pour les dioxines, il y a deux référentiels : celui de l'INERIS qui date de 2001, avant la mise en place du traitement des fumées des installations d'incinération, et le référentiel AASQA, que je préfère proposer. Il s'agit du référentiel des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air. En dessous de 2 pg TEQ par mètre carré par jour, on est dans un site rural non influencé ; en dessous de 5, on est dans un site urbain non influencé ; et cela va jusqu'à 16 si l'on est proche d'une source.

Le tableau montre les différents résultats pour toutes les années et pour toutes les jauges, avec le total des métaux, car cela aurait été trop long de présenter tous les métaux individuellement. Les quatre premières lignes montrent les jauges situées sur l'axe nord-est, ensuite les quatre jauges sur l'axe sud-ouest, avec les distances à l'usine, et ensuite en rouge, en dessous, les témoins.

Les valeurs sont relativement faibles et représentatives pour la plupart d'une zone urbaine non influencée. Les trois points où l'on a des valeurs plus élevées : J2, en 2005, en 2006 et



en 2008 où l'on est au-dessus de 5 et en dessous de 16. En fait, ce point est relativement éloigné de l'usine. Il n'est pas sous l'influence directe.

Par ailleurs, si ces mesures s'expliquaient par la présence de l'usine, on aurait des concentrations élevées au point J27 et au point J30 ; ce qui n'est pas le cas.

Pour terminer, si l'on regarde les profils de dioxines, c'est-à-dire les 17 dioxines mesurées, on voit des différences au niveau de ces jauges avec des concentrations en une dioxine plus importantes qu'ailleurs. Ceci suggère l'existence d'une source différente des autres points.

Pour terminer, si l'on regarde bien, on ne trouve pas en fait de valeurs maximales pour les points qui sont les plus proches et qui sont situés dans les zones d'impacts plus fortes, d'après l'étude de dispersion. Pour les points où les impacts météorologiques sont les plus forts, on n'a pas des résultats très importants. La jauge J6 en 2008 est à 0,78, c'est la valeur la plus faible de toutes les jauges, pourtant cette jauge était impactée, car le résultat est en gras. Donc, elle était impactée par des pluies et des vents provenant de l'usine.

Avec ces résultats, on ne voit pas l'influence de l'usine.

### Résultats des métaux

Il existe un référentiel qui n'est ni français, ni européen, mais allemand, que je ne représente pas, car j'ai mis la totalité des métaux sur le schéma et c'est un référentiel pour chaque métal individuel. Les résultats sont très variables, allant de 10 à 240 pour J2 en 2007. On constate beaucoup d'hétérogénéité et des valeurs parfois élevées, notamment au point J2, c'est là où l'on a les maximums des métaux pour toutes les années, sauf en 2008 où il y a également la jauge J30. Le point J2 se retrouve avec des concentrations très élevées, mais que nous n'avons pas au point J27 et au point J30, qui devraient être également plus influencés par l'usine, car ils sont plus proches dans les zones de retombées. Donc, ces concentrations ne peuvent pas s'expliquer par la présence de l'installation.

Pour finir, nous avons des concentrations en dioxines et furanes relativement faibles, elles sont plus variables pour les métaux et parfois élevées, si l'on compare par rapport au référentiel allemand.

Les teneurs les plus fortes sont souvent mesurées en un point peu influencé, car il est à quasiment 9 km de l'usine.

Si l'on regarde l'évolution des concentrations, on n'a pas de diminution des teneurs depuis 2005, c'est-à-dire depuis la mise aux normes de l'usine et le traitement des fumées. L'influence de l'usine est sans doute négligeable par rapport à d'autres sources d'émissions de dioxines et furanes, et surtout de métaux ; ce que l'on peut voir si l'on regarde dans l'étude, où l'on a le détail, les émissions nationales des métaux par la CITEPA. On voit la contribution du secteur « autre transformation d'énergie » où il y a l'incinération, qui contribue à hauteur de 1,5 % à 12 %, pour le cadmium, aux émissions nationales de métaux.

Evidemment, un inventaire local serait souhaitable pour pouvoir aller plus loin dans

l'interprétation. Je précise que j'ai pu localiser des fonderies artisanales, notamment près du point J2.

Ces résultats sont similaires à ceux observés autour de l'usine de Bourgoin-Jallieu depuis 2006, notamment au niveau des métaux, dont le contexte est relativement proche au niveau urbain et industriel.

Que se fait-il ailleurs ?

Je vous présente rapidement tous les outils qui sont utilisés, et ce n'est pas exhaustif.

Tout d'abord, on peut mesurer la qualité de l'air au moyen de mesures atmosphériques, on utilise fréquemment les lichens, également les aiguilles de pin si le contexte s'y prête. On peut également aller mesurer des dépôts, c'est-à-dire ce qui a été émis mais qui s'est déposé sur les sols.

On va un peu plus loin et on regarde la qualité des milieux. On peut utiliser pour ce faire des collecteurs de précipitation, comme c'est fait à Ivry. On peut mesurer les parties aériennes des végétaux, ce qui s'est déposé dessus et également les teneurs dans les sols ou dans les sédiments, sachant que ces deux matrices sont particulières dans le sens où elles vont représenter la pollution historique, la pollution cumulée et non la pollution annuelle.

On peut enfin aller encore plus loin et mesurer ce qui a été émis, déposé et qui a pénétré dans les organismes vivants ; par exemple, en faisant des mesures dans les végétaux, comme dans la carotte, ou les animaux. On aura des informations sur ce qui a été transféré, mais également sur la qualité des produits, et donc sur les risques sanitaires. On peut aller encore plus loin et faire des bio-essais, et aller voir les effets de ces composés sur les organismes vivants, en regardant ce qui s'est accumulé dans les tissus, et s'il y a eu des effets de toxicité chronique ou des effets moléculaires, sachant qu'il existe de nombreux essais normalisés permettant de faire ces évaluations.

Il faut retenir qu'il n'y a pas de méthode idéale, le choix se fait en fonction du contexte et des objectifs. A certains endroits, on pourra utiliser les aiguilles de pin ou à d'autres endroits du lait, cela dépend de ce que l'on trouve autour des usines.

Le premier exemple concerne le Comité de suivi des dioxines de la Communauté urbaine de Bordeaux. Ce Comité de suivi été mis en place en 1998, lorsqu'il a été décidé de construire l'incinérateur de Bègles, sur le territoire de Noël MAMÈRE. Ce Comité a choisi dès le départ de faire des prélèvements de sol sur chacun des trois sites, et donc de faire des mesures de dioxines et de métaux, de PCB, dans ces sols. Les axes correspondent évidemment aux axes des vents principaux. Tous les cinq ans, des mesures de dioxines, de métaux et de PCB sont faites dans les sols. Les exploitants font des mesures indépendamment tous les ans, comme ils en ont l'obligation.

De plus, des projets innovants et différents de ces mesures dans les sols sont proposés régulièrement au Comité de suivi, notamment des mesures dans les lichens et des essais éco-toxicologiques. Je vous présente l'exemple qui a été réalisé autour de l'usine de Bègles, où l'on a fait des prélèvements de sol.

Vous avez sur la carte les étoiles rouges qui représentent les prélèvements de sol, avec le résultat de l'étude de dispersion. Nous avons ramené ces sols au laboratoire et nous avons réalisé un test d'exposition d'un ver de terre, normalisé, au niveau international. Nous avons exposé les vers à ces sols pendant deux semaines, et ensuite nous avons mesuré un certain nombre de bio-marqueurs. C'est un peu comme faire une analyse de sang chez l'homme et regarder tout un tas de paramètres pour voir si les animaux sont perturbés ou pas.

Les réponses des bio-marqueurs se traduisent en un indice bio-marqueur global pour simplifier l'interprétation et la communication des résultats. Il y a un témoin labo négatif et un témoin labo positif, permettant de vérifier si les animaux répondent bien à l'essai. Plus la note est basse, meilleure est la qualité du sol.

Les huit sols prélevés autour de l'usine et le témoin labo négatif ont été classés par cet essai comme peu ou pas pollués, contrairement au témoin positif qui lui est fortement pollué. Le résultat est que les sols sont de bonne qualité, il n'y a pas de différence entre les sols exposés aux émissions et ceux qui ne le sont pas, et le témoin.

Le deuxième exemple porte sur l'usine de Bourgoin-Jallieu, gérée par le Sitom Nord Isère, où a été mis en place un Comité de pilotage en 2006 avec la collaboration du Conseil Général, dans lequel on trouve également des élus et des associations. On a proposé un programme de surveillance, qui a été mis en place depuis.

Il est particulier autour de cette usine de trouver énormément de milieux, dans lesquels on fait des mesures, d'abord parce que c'est demandé par l'arrêté préfectoral : sol, lichens, lait de vaches, paniers de légumes aériens et racinaires. Depuis 2008, il faut en plus faire des jauges. Cela fait énormément de milieux différents, donc de nombreux points de prélèvement, avec des points situés dans l'axe des vents et d'autres plus éloignés, étant des points témoins.

Je ne vous présente pas les résultats, mais ils sont très similaires à ceux trouvés autour d'Ivry, c'est-à-dire des teneurs en dioxine relativement faibles et des teneurs en métaux très variables, parfois très élevées, notamment au niveau de points totalement hors influence de l'installation.

Le dernier exemple que je trouve intéressant est l'incinérateur de Pontenx-les-Forges en pleine forêt des Landes, à proximité de Mimizan, où il n'y a rien d'autre autour de l'installation que la forêt. Il n'y a ni habitations, ni industries. Ici, on fait des prélèvements de sol et d'aiguilles de pin, ce qui permet d'avoir des informations sur les retombées historiques, puisque c'était un petit incinérateur assez ancien, et sur les retombées annuelles. Après la mise aux normes, on a constaté une légère diminution dans les aiguilles de pin, mais depuis cette mise aux normes on ne fait plus la différence entre les points sous les vents et les points témoins.

Pour conclure, ces exemples confirment les conclusions d'Ivry, c'est-à-dire que l'on a du mal, avec les mesures que l'on fait dans l'environnement, à voir l'impact des installations, notamment quand il y a un bruit de fond important.

Le Comité de pilotage, la concertation et la communication autour des résultats sont

importants, cela permet de mieux accepter, et les choses se passent mieux.

Le fait de rajouter de plus en plus de points et de milieux dans lesquels on va faire des mesures ne va pas forcément aider à interpréter les résultats et à expliquer pourquoi il y a des pollutions ponctuelles, que l'on retrouve sur tous les sites à peu près. Cela ne fait que confirmer que des pollutions ponctuelles proviennent d'autres sources, existantes autour des installations, la plupart du temps.

**Philippe MARZOLF** : Merci pour votre intervention ; il était important de passer du temps pour bien comprendre et bien exposer ces différentes études.

Avant de passer la parole aux Amis de la Terre, avez-vous des questions de compréhension sur cette présentation, les études n'étant pas toujours faciles à comprendre ?

**Frédéric LEONZI, Groupe local des Verts de Charenton-Saint-Maurice** : J'ai une question concernant la fixation des seuils d'exposition. Les normes qui sont envisagées à partir de l'arrêté de 2002 prennent en compte l'environnement de cette usine. Elle se trouve juste à proximité d'une source énorme de pollution, l'autoroute A4. Est-il envisagé d'appliquer des seuils plus drastiques de ce fait, ou est-ce totalement indépendant de ce genre de circonstances ?

Concernant les modalités de surveillance et d'information du public, est-il prévu de manière générale (au-delà de cette période très particulière de la rénovation du Sycotom justifiant une saisine de la Commission Nationale du Débat Public, donc une transparence plus approfondie), après cette rénovation, une meilleure information, en application notamment de la charte de l'environnement ? Son article 7 prévoit l'accès à l'information des citoyens et leur participation à l'élaboration des décisions ayant un impact sur leur environnement.

Que pouvez-vous apporter comme réponse à ces différentes questions ?

**Philippe MARZOLF** : Tout le monde se demande si les pollutions des deux sources (usines, autoroute A4) sont calculées séparément ou si les normes prennent les deux sources cumulées.

**Marine SAINT-DENIS** : Les seuils réglementaires d'émissions ne sont pas des seuils sanitaires.

**Philippe MARZOLF** : Ce sont des seuils techniques.

**Marine SAINT-DENIS** : C'est ce que nous pouvons faire de mieux avec les techniques que nous avons.

**Philippe MARZOLF** : A un coût acceptable, selon les textes des réglementations.

**Marine SAINT-DENIS** : Quand on fait des évaluations des risques en prenant en compte le bruit de fond, on tient compte nécessairement de l'autoroute et de tout ce qu'il y a autour de l'usine.

Je peux seulement dire, et le Sycotom aura sans doute un complément à faire, que pour l'usine future, ils ont prévu de diminuer les seuils par rapport à ce qui est demandé au niveau réglementaire et par rapport à ce qui existe déjà pour l'usine actuelle. Je suppose qu'ils tiennent compte du bruit de fond. Je pense qu'ils seront plus à même que moi de répondre à cette question, et pour la communication également.

**Philippe MARZOLF** : En deuxième partie, ils nous présenteront les mesures que le Sycotom compte prendre sur la nouvelle installation.

Pour répondre à votre question sur les suites du débat, cela figure actuellement dans la loi Grenelle II votée par le Sénat et qui doit être votée par l'Assemblée Nationale. La Commission Nationale du Débat Public aura un droit de regard sur les suites des débats, comment le projet continue d'être élaboré.

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité indépendante et neutre. Ce n'est pas à nous de dire ce qu'il faut faire, mais de vous écouter. C'est pourquoi nous avons organisé le 25 novembre à Villejuif une réunion spécifique sur la gouvernance de l'après débat : ce que vous attendez du suivi sanitaire par exemple, mais également comment participer à l'information, la continuité de l'élaboration du projet, les travaux et l'information délivrée après autour de l'usine. C'est plutôt aux citoyens et aux publics de dire ce qu'ils veulent, mais pas à la CNDP de dire ce qu'il faudrait faire. Ce sont des réglementations qui sont mises en place.

Une autre intervention sur la compréhension de la présentation de la société Bio-Tox.

**Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry** : J'ai essayé de comprendre ces études qui sont compliquées. Vous voyez bien des choses, mais elles ne sont pas dues principalement à l'usine, mais plus au bruit de fond, notamment aux infrastructures routières.

En complément de la question qui vient d'être posée : étant dans un environnement déjà particulièrement pollué avec l'autoroute A4 et le périphérique, si l'on ajoute une source polluante, cela aggrave-t-il le phénomène ? Que signifie « un seuil technique » ?

**Marine SAINT-DENIS** : C'est le seuil que l'on peut atteindre avec les capacités techniques du moment, à un coût acceptable.

**Philippe MARZOLF** : C'est ce qu'elle a dit, ce ne sont pas des normes et des réglementations en fonction réellement de l'impact sanitaire ; mais que peut-on faire comme réduction de la pollution avec les techniques actuelles et à un coût raisonnable ?

**Marine SAINT-DENIS** : Si l'on tient compte du contexte, il faut effectivement essayer de limiter au maximum les émissions et essayer aussi de réduire ce bruit de fond ; cela semble relativement évident.

**Jean-Paul PUYFAUCHER, Membre de la Commission Particulière du Débat Public** : Vous nous dites que la contribution de l'usine varie entre 0,7 et 6,5 %, cette variation est-elle due à la proximité de l'usine ou au bruit de fond ? Comment expliquez-vous une telle variation ?

**Marine SAINT-DENIS** : Cela dépend de la voie d'exposition considérée, et si l'on regarde les substances à seuil et sans seuil. Le tableau 21 de l'étude 2 donne le détail, que je n'ai pas présenté faute de temps.

**Philippe MARZOLF** : C'est en fonction des différentes substances et du moyen de leur inhalation ?

**Jean-Paul PUYFAUCHER** : Qu'est-ce qui explique une telle variation, puisque c'est un rapport de 1 à 10 ? Vous nous dites que c'est dans l'étude, celle-ci sera publiée sur Internet, nous la lirons et nous essaierons de comprendre.

**Marine SAINT-DENIS** : Cela dépend, si vous regardez l'exposition à seuil et sans seuil, la voie inhalation, ingestion, ou la voie sans seuil. Vous avez des pourcentages pour chacun de ces cas. Je ne vais pas faire la somme des pourcentages, mais je donne fourchette entre le minimum et maximum.

**Philippe MARZOLF** : Avez-vous d'autres questions de compréhension ?

**M. CHAUFFOUR, Charenton** : Quelle est la différence entre PCB et dioxines, et les taux que Madame a mesurés ?

**Marine SAINT-DENIS** : Les PCB sont les polychlorobiphényles, des composés organiques chlorés qui sont produits intentionnellement, souvent, par l'industrie, et qui sont interdits depuis quelques années, mais que l'on retrouve encore dans l'environnement.

Les dioxines sont une autre famille de substances, qui sont des dioxines et des furanes. Il y a 215 substances. Elles peuvent avoir dans certains cas des propriétés et des caractéristiques communes, mais ce ne sont pas les mêmes substances.

Les concentrations émises dans l'environnement n'ont rien à voir. Si vous regardez sur le site de la CITEPA, les émissions nationales de PCB sont en kilos et les émissions nationales de dioxines sont en grammes, donc les quantités ne sont pas les mêmes, les usages non plus.

**M. CHAUFFOUR** : Qu'avez-vous mesuré exactement ?

**Marine SAINT-DENIS** : Ce sont les dioxines et furanes autour d'Ivry qui ont été mesurés.

**M. CHAUFFOUR** : A quelle hauteur ?

**Marine SAINT-DENIS** : Vous voulez les seuils de détection ?

**M. CHAUFFOUR** : Non, ce que vous avez mesuré.

**Philippe MARZOLF** : Quand vous avez mesuré vos différents points, où étaient-ils positionnés, à quelle hauteur ?

**M. CHAUFFOUR** : Quelle quantité ? Votre résultat d'analyse !

**Philippe MARZOLF** : Les quantités de dioxines mesurées ?

**Marine SAINT-DENIS** : Cela dépend des endroits.

**M. CHAUFFOUR** : Donnez-moi la valeur maximale.

**Marine SAINT-DENIS** : Les dioxines dans les jauges : l'unité étant des Picogrammes de TEQ par mètre carré et par jour, les résultats dépendent des jauges, cela va de 0,34 à 8,91.

**Elisabeth LOICHOT, membre de la CLIS d'Ivry** : Je détiens le rapport 2009 de la CLIS parlant du bilan 2008 des émissions. En lisant votre tableau, je ne m'y retrouve absolument pas. Le rapport mentionne les émissions de dioxines et de furanes, aucune distinction n'est faite.

Mon intervention s'adresse surtout au Sycotm. Ce tableau relève une nette différence à partir de 2006, date à laquelle le Sycotm a enfin mis en place un traitement de fumées conforme à la réglementation de 2002. Ce n'est pas 2005, comme vous venez de le dire, mais début 2006, comme mentionné par la CLIS. Cela a été fait à l'extrême dernière limite, on pourrait même parler de dernière heure, pour mettre enfin ce traitement des fumées spéciales, qui a permis une chute assez spectaculaire des émissions de dioxines et furanes.

Je ne cite pas une quelconque association anti tout, mais la CLIS.

Pourquoi le Sycotm, qui nous assure de toute sa volonté faire au mieux, a-t-il attendu et laissé les populations ingérer des nanogrammes largement supplémentaires, alors qu'il avait les moyens, puisque c'est la plus grosse usine d'Europe, de mettre aux normes les deux cheminées ?

Je vais vous citer quelques chiffres donnés par la CLIS. Ce ne sont que des moyennes et je ne m'y retrouve pas du tout.

**Marine SAINT-DENIS** : On ne peut pas comparer les résultats dans les jauges avec les flux à l'émission à la cheminée ; ce ne sont pas les mêmes unités.

**Elisabeth LOICHOT** : Les élus et les associations font partie de la CLIS. On nous donne des tableaux. Je ne vous remets pas en cause, mais comment voulez-vous que l'on puisse s'y reconnaître si l'on nous dit que ce n'est pas la même chose, que ce ne sont pas les mêmes chiffres ?

Pourquoi la CLIS ne se sert-elle pas de vos chiffres, ou pourquoi ne vous servez-vous pas des chiffres de la CLIS ?

Comment pouvons-nous nous y retrouver et avoir des données, surtout en tant qu'élus, afin de prendre une décision et communiquer aux habitants ?

Je voulais juste terminer sur ce point. En 2004 : 2,1 ng ; en 2005 : 1,2 ng en moyenne, donnés par la CLIS. En 2006, à partir de cette mise aux normes : 0,064 ng ; en 2007 : 0,042 ng ; en 2008 : 0,02 ng.

Si le Sycotm avait procédé à la mise aux normes en 2002, vous pouvez calculer le nombre

de nanogrammes que les habitants n'auraient pas inhalés.

**Marine SAINT-DENIS** : L'arrêté est de 2002, mais la mise aux normes devait être obligatoirement réalisée pour les usines existantes au 31 décembre 2005.

**Élisabeth LOICHOT** : Vous prenez beaucoup la défense du Sycotom.

**Marine SAINT-DENIS** : Pas du tout. C'est pour cela que l'on voit une différence entre 2005 et 2006.

**Philippe MARZOLF** : Juste, peut-être, une explication pour tout le monde entre vos mesures, et celles du Sycotom et de la CLIS : est-ce la sortie des cheminées ?

**Marine SAINT-DENIS** : Je suppose que les données du Sycotom sont les valeurs et les flux à l'émission. Ensuite, ces substances vont se disséminer dans l'atmosphère, une partie va retomber autour de l'usine et une autre partie va partir beaucoup plus loin. Les chiffres que je vous donne, c'est ce qui est mesuré et qui est retombé autour de l'usine sur une période donnée.

**Philippe MARZOLF** : Peut-être que le Sycotom peut nous donner une réponse sur la mise aux normes jugée tardive ?

**Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry/Paris XIII, Sycotom** : Sur les éléments donnés dans les dossiers d'information du public produits par l'exploitant chaque année, notamment le rapport de 2008 transmis en 2009, il apparaît à la fois les valeurs à l'émission des cheminées et les valeurs de la surveillance autour de l'usine.

Vous avez à la fois le tableau et les valeurs que vous trouvez ici autour de l'usine, en 2008. Vous les retrouverez dans le document que vous avez, pour la dernière colonne uniquement, car ce sont des rapports qui sont faits année après année, pour les retombées. Vous avez également les valeurs à l'émission, ce qui est mesuré à la sortie des deux cheminées.

Ces éléments sont donnés dans les dossiers d'information du public, mais ce sont deux données différentes, ce qui est émis par la cheminée et ce qui retourne dans le voisinage.

**Philippe MARZOLF** : Peut-être une réponse sur la mise aux normes ?

**Didier FOURNET** : Il y a eu un programme d'investissements sur plusieurs sites du Sycotom, qui ont été lancés les uns après les autres. Le projet d'Isséane a été commencé le premier pour le remplacement de cette usine. Ensuite, c'est l'usine de Saint-Ouen qui a été lancée en 2002, pour une mise aux normes des premiers fours mi-2004, et ensuite courant 2005. Effectivement, l'usine d'Ivry est arrivée après. Celle-ci était particulière car techniquement, il fallait prendre de la place sur les équipements existants, ce qu'il a fallu étudier plus finement. Raison pour laquelle, effectivement, cela a été plus long à mettre en œuvre, l'usine étant plus grosse et techniquement plus complexe à traiter. Mais, nous avons respecté l'échéance fixée par l'arrêté. Sinon, l'usine n'aurait pas pu continuer à fonctionner.



**Jean-Paul PUYFAUCHER** : Madame, j'ai une question à vous poser pour que l'on comprenne bien, et sans anticiper sur ce qui se passera le 25 novembre à Villejuif où l'on parlera de l'après débat et du suivi. Comme vous êtes dans la CLIS, est-ce que l'on vous « forme », on vous informe et on vous donne des données, pour comprendre tous ces chiffres ? Certains sont en picogrammes, ou en nanogrammes ; certains sont des mesures de retombées, d'autres sont des mesures d'émissions.

Ce soir, on nous a donné tout un tas de possibilités de mesures. On nous dit qu'il n'y a pas d'idéal et que cela dépend de chaque cas. Vous donne-t-on des informations brutes de résultats ou avez-vous des explications avec des spécialistes ?

**Élisabeth LOICHOT** : Il n'y a aucune formation. Il est évident qu'il faudrait une formation des élus et des membres de la CLIS, et des associations qui ont en charge de suivre les travaux du Sycotom, afin de pouvoir analyser l'information que l'on nous donne.

Ne serait-ce que pour répondre aux questions posées pendant les réunions de la CLIS, ce serait déjà bien. Il y a eu un changement de préfet, il y a un an et demi ou deux ans ; il a exigé cette fois-ci que le gérant de la CLIS réponde aux questions de Mme LOICHOT et qu'il obtienne un rapport des incidents. Grâce à ce nouveau préfet qui a tapé du poing sur la table, nous aurons des réponses. Cela dit, la formation est un vrai problème.

**Philippe MARZOLF** : Pouvez-vous nous donner l'avis des Amis de la Terre sur ces questions d'impact sanitaire ou d'études à faire ?

**Joerg ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre** : Bonsoir et merci à la Commission de me donner l'occasion de dire quelques mots en complément de la présentation de Bio-Tox. L'étude de Bio-Tox a essentiellement pris une approche toxicologique, dont un regard sur les substances émises par les incinérateurs et l'analyse de leur impact sanitaire. Cette approche est tout à fait valable et intéressante, mais elle a un certain nombre de limites, principalement dues au fait des différents effets sanitaires, des différents effets néfastes de la pollution de l'air. Généralement, on ne sait pas très bien quelle est la contribution de chaque substance.

Si l'on prend l'exemple des poussières ou des particules, on peut dire en simplifiant que plus elles sont petites et plus elles sont méchantes, et moins on les connaît.

Il y a aussi un jeu complexe entre la taille et la composition chimique de ces particules. Le groupe des experts de l'OMS considère qu'il y a une probabilité que les poussières d'un incinérateur puissent être plus dangereuses que les poussières d'une autre source, comme par exemple les voitures.

Je ne vais pas beaucoup rentrer dans la discussion autour des dioxines, mais juste rappeler qu'un incinérateur ne produit pas seulement les dioxines chlorées, sur lesquelles on a le plus de données toxicologiques, mais aussi des dioxines bromées qui sont nettement moins étudiées.

Si vous brûlez des ordures ménagères, vous produisez un très grand nombre de substances,

et vous obtenez beaucoup de risques d'effets synergiques, donc des effets où l'exposition à deux toxines ne correspond pas à deux, mais à trois ou peut-être cinq.

Face à toutes ces incertitudes, nous considérons qu'une seule étude toxicologique ne permet de conclure à l'absence des risques. C'est pourquoi, dans ma petite présentation, je prendrai plutôt une approche par maladie. Je prendrai trois maladies : les cancers, les maladies respiratoires, les maladies cardio-vasculaires. Quant à l'espérance de vie, j'essaierai de poser la question : y a-t-il des données épidémiologiques et écologiques sur les êtres humains, permettant à une conclusion d'absence de risques ?

Le temps imparti ne me permet pas de traiter des autres aspects, comme par exemple les effets sur des femmes enceintes.

Le cancer : effet bien connu de la pollution de l'air ; de multiples études démontrent un excès des risques de cancer dans la population exposée aux incinérateurs. Il y a eu assez de données pour que l'INVS conclue à un faisceau d'arguments solides en faveur d'un rôle causal. Par contre, par la méthodologie de ces études il est impossible de déterminer quelles sont les substances responsables de ces effets. Si l'on regarde les nouvelles générations d'incinérateurs, et le fait que les effets sur le cancer ont un temps de latence très lent, il n'est pas possible aujourd'hui de tirer des conclusions.

Les maladies respiratoires : de nouveaux effets très bien démontrés pour la pollution de l'air, y compris pour les dommages irréversibles sur le développement des poumons des enfants. Quelques études, qui ont été faites sur les incinérateurs, suggèrent des effets négatifs sur la fonction pulmonaire à la fois des ouvriers et des populations exposées. Sur les nouvelles générations d'incinérateurs, nous n'avons pas de données.

Les maladies cardio-vasculaires : l'effet le plus important de la pollution de l'air. Il y a là aussi des données très solides sur un effet de la pollution de l'air. D'ailleurs, dans le numéro de septembre du premier journal de cardiologie, il y a deux études qui montrent les effets à des doses beaucoup plus basses que les prévisions. Ces deux articles sont accompagnés d'un éditorial qui regrette que la pollution de l'air ne soit pas assez prise en compte par les décideurs, qui demandent une remise en cause des normes actuelles. Je rappelle que ce n'est pas le journal des Amis de la Terre, mais de l'Association des cardiologues américains.

J'ai été un peu étonné, étant donné que les maladies cardio-vasculaires sont probablement la première cause de décès, induite par la pollution de l'air, de ne trouver aucune étude spécifiquement chargée des effets cardio-vasculaires des incinérateurs. J'ai trouvé une seule étude sur la mortalité chez les ouvriers travaillant sur des incinérateurs, qui fait état d'une fréquence de mortalité cardiaque plus élevée dans cette population que dans la population générale.

Sur les nouvelles générations d'incinérateurs : aucune donnée disponible.

Espérance de vie : des données très solides montrent que la pollution de l'air tue. Pour le Canada, il y a une estimation à 21 000 morts par an. Là aussi, de multiples substances sont impliquées.

Sur les incinérateurs ancienne ou nouvelle génération, il n'y a pas de données conclusives.

Une petite parenthèse sur l'incinération et l'agriculture. Je m'étonne souvent dans notre débat que l'on parle du monde de 2040, comme si cela devait être un copier coller du monde actuel.

Aujourd'hui, l'agriculture ne joue pas un très grand rôle dans la proximité de l'incinérateur d'Ivry. Cela pourrait très bien changer à l'avenir. Grosso modo, on peut dire que les incinérateurs et l'agriculture ne font pas très bon ménage.

Pour résumer et conclure, nous avons aujourd'hui de très multiples effets néfastes de la pollution de l'air, qui sont très bien démontrés. Nous avons quelques données limitées qui suggèrent que les mêmes effets pourront être pertinents au moins pour l'ancienne génération des incinérateurs, et très peu de données sur la dernière génération d'incinérateurs.

La conclusion des Amis de la Terre, face à ces incertitudes, est que nous devrions appliquer le principe de précaution. Nous considérons que ces arguments sanitaires s'ajoutent aux arguments de gestion des ressources et aux arguments de la protection du climat, pour justifier un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs.

**Philippe MARZOLF** : Merci pour ces précisions. Avez-vous des questions de compréhension ou des réactions sur ces interventions ?

**Michel LOPEZ, les Amis de la Terre** : Je voudrais compléter l'exposé de mon ami, face à l'étude qui vient de nous être proposée en résumé. On a parlé des effets induits par la pollution atmosphérique. La mise en œuvre d'un lavage de fumée, d'une filtration des échappements, transfère la pollution vers les REFIOM ou vers les mâchefers.

**Philippe MARZOLF** : REFIOM : résidus de traitement des fumées.

**Michel LOPEZ** : Ces mâchefers continuent de contenir des polluants, que l'on a énumérés ce soir, du genre dioxines et furanes. Ceux-ci ne sont pas prouvés comme étant stables alors qu'on les répand sur tout le réseau routier, notamment comme sous-couche.

Ils subissent une lixiviation par les infiltrations d'eau de pluie. En fait, toute la pollution qui est épargnée aux riverains de l'UIOM est répartie sur le territoire national. Il ne suffit pas de regarder ce qui sort de la cheminée, mais également des camions et des péniches.

**Philippe MARZOLF** : Les mâchefers étant réglementés au niveau de leur stabilisation, les réglementations vont peut-être évoluer.

Avez-vous des réactions par rapport à ces questions ?

**Daniel HOFNUNG ATTAC, Ivry – Charenton** : En ce qui concerne les chiffres donnés, une chose me paraît importante, il faut savoir que le débit moyen annuel de la future centrale d'incinération, tel qu'il est prévu par les scénarios donnant des chiffres, est de l'ordre de 300 000 Nm<sup>3</sup>/h (ce sont des mètres cubes ramenés à température normale),

alors qu'actuellement nous n'en avons que 219 294, c'est le chiffre du bilan 2008. C'est-à-dire que l'on a une augmentation du débit moyen de fumée de 37 %. Certes, on a une amélioration assez importante du traitement des fumées avec des réductions de l'ordre de 50 % de la majorité des polluants. Dans la mesure où l'on a un débit de fumée plus important, la réduction est de l'ordre de 69 % pour la majorité des polluants ; pour certains c'est un peu plus, le CO : 37 %. Par contre, sur les métaux lourds, on arrive à avoir +10 %, d'après les chiffres qui sont donnés dans le rapport et l'augmentation du débit de la fumée.

En fait, nous n'avons pas une transformation considérable, par rapport aux résultats de la pollution de l'usine actuelle. C'est un point important, sur lequel il faut insister. Nous pensons que l'essentiel consiste à réduire à tout prix les quantités d'ordures et travailler à la source, et surtout avoir un tri au niveau des déchets verts.

**Philippe MARZOLF** : Vous dites donc que le débit de fumée augmente, alors que la quantité incinérée est diminuée de 50 %. Pouvez-vous nous expliquer ?

**Didier FOURNET** : Il y a peut-être une erreur de lecture du document, c'est une moyenne que vous avez lue dans le dossier d'information du public, des deux fours. En fait, nous sommes à peu près à 280 000 ou 300 000 Nm<sup>3</sup> par four aujourd'hui à Ivry, soit 560 000 à 600 000 Nm<sup>3</sup> de fumées rejetées.

Le chiffre que vous avez retenu dans les études de faisabilité consiste à diviser par deux la quantité de fumées rejetées demain, car effectivement la quantité d'incinération est divisée par deux, et par là même la quantité du débit de fumée aussi. Les seuils étant rabaissés également, cela diminue d'autant plus le flux de pollution.

**Philippe MARZOLF** : Les 300 000 Nm<sup>3</sup> sont actuellement pour un four ?

**Didier FOURNET** : La valeur que vous indiquez est une moyenne des deux fours, il faut la multiplier par deux.

**Philippe MARZOLF** : Merci pour l'explication.

**Frédéric LEONZI** : Concernant l'exposé des intervenants des Amis de la Terre, je suis très satisfait de voir qu'il a fait mention de l'impact de la pollution de l'air sur la santé, ce qui est démontré par de nombreuses études.

Je m'étonne qu'il ne soit pas envisagé dans ce cadre, avec toutes ces études qui sont certaines, de faire des enquêtes directement sur l'état de la santé des riverains le long du Sycotom et de l'autoroute, pour essayer de mesurer si l'on trouve ce type de pathologie, à quelle hauteur ; et cela dans la durée, avec une certaine régularité. Cela permettrait de mesurer concrètement et directement, et donc d'envisager les mesures qui s'imposent, et ne pas réaliser des études sur la base d'éléments qui ne soient pas aussi concrets que cela.

**Philippe MARZOLF** : Plutôt un suivi sanitaire des populations. Pouvez-vous répondre par rapport à cela, Madame ?

**Marine SAINT-DENIS** : Je voulais apporter des informations sur ce qui a été dit depuis votre intervention, et pas forcément toujours des réponses. Sur les substances que vous

citiez, les dioxines bromées, les particules ultrafines ou les autres substances, des réponses seront mises en ligne, puisque des questions ont été posées sur le site du débat public sur ce sujet.

Notamment, des études ont concerné des dioxines bromées de trois installations en France et des mesures de ces sites ont été faites. Elles apportent des informations sur les émissions de ces dioxines bromées, qui sont très faibles, avec des chiffres, et généralement on est en dessous du seuil de détection. Il n'y a qu'une usine sur laquelle on n'a pas mesuré quelque chose.

Concernant les particules ultrafines qui seraient plus toxiques, pour les installations d'incinération, il faut bien séparer deux choses dans l'effet des particules. Il y a l'effet physique dû au fait que ce sont des particules, et l'effet chimique dû au fait que sur ces particules il y a des substances chimiques. Ce sont vraiment deux choses différentes. Quand on fait l'évaluation des risques, on les sépare bien : soit ce sont des particules, soit on considère les substances chimiques.

Concernant les particules ultrafines émises par les installations d'incinération, visiblement des études sont en cours, ou vont démarrer bientôt, pour caractériser les différentes fractions. Cela a été souligné dans un document de l'association Record.

Enfin, il y a d'autres substances émises par les installations d'incinération qui ont fait l'objet d'études récemment, puisque dans le cadre des déclarations européennes Gerek, la France doit déclarer de nombreuses substances et leurs émissions comme les HAP ou les COV. Des mesures ont été réalisées au niveau des installations d'incinération, entre autres, puisque plein d'autres installations sont concernées, évidemment.

Vous aurez des éléments de réponse aux questions plus détaillés sur le site, quand ce sera mis en ligne.

**Philippe MARZOLF** : Pouvez-vous préciser HAP et COV ?

**Marine SAINT-DENIS** : HAV, hydrocarbures aromatiques polycycliques ; COV, composés organiques volatiles.

Pour compléter également, concernant les effets de la pollution de l'air, en parlant de pollution atmosphérique on ne peut pas séparer les émissions provenant d'une usine des émissions provenant de l'autoroute et de toutes les sources existantes dans une zone urbaine, si bien que l'INVS a sorti un guide méthodologique pour évaluer l'impact de la pollution atmosphérique. Il considère quatre substances principales : les poussières, des oxydes d'azote, l'ozone... Il y a un guide méthodologique qui explique comment faire ces études d'impact de la pollution de l'air, mais il n'est pas possible de séparer les différentes sources. On ne peut pas dire que cela a été fait là, et provient de telle émission ou de telle usine, ou du trafic. La seule façon d'aller plus loin, c'est de regarder les inventaires locaux ou nationaux, et de regarder la contribution des différentes sources à la pollution atmosphérique.

**Philippe MARZOLF** : Et un suivi sanitaire des personnes, de la population aux alentours ?

**Marine SAINT-DENIS** : Il existe plusieurs façons de mesurer l'impact des installations : faire des études d'exposition de la population, des études épidémiologiques. Pour ces dernières, on aura des effets après-coup. On ne peut pas avoir des informations sur la situation actuelle, mais sur une situation passée. Et également, des évaluations des risques sanitaires.

Il n'y a pas beaucoup d'études d'exposition de la population, j'imagine qu'elles ont un coût énorme. La dernière que j'ai en tête est celle qui a été réalisée par l'INVS : « l'étude d'imprégnation aux dioxines et au cadmium pour les usines d'incinération », concernant une dizaine d'installations en France.

**Philippe MARZOLF** : Ces études sont disponibles sur le site de la Commission. D'ailleurs, il y a quelqu'un du Centre régional épidémiologique, M. ISNARD, que nous avons invité. Si vous voulez ajouter quelque chose en cours de débat, n'hésitez pas. Votre Maison-mère, l'INVS, a fait ce genre d'études.

**Annelaure WITTMANN, les Amis de la Terre** : On nous parle d'un futur Centre de traitement des déchets qui serait plus moderne et, on imagine, plus propre que l'actuel.

Actuellement, les résidus d'incinération des fumées (REFIOM) dont on ne peut rien faire, qui sont des résidus extrêmement toxiques, représentent 15 298 t. Dans le futur Centre, en 2023, les REFIOM pourraient représenter jusqu'à 26 000 t. Nous aimerions comprendre comment, malgré les technologies supposées avancées pour nous protéger de la pollution, on arrive à produire davantage de résidus toxiques dont on ne peut rien faire et qui sont stockés dans des installations de stockage des déchets dangereux, avec deux fois moins d'incinération ; c'est d'autant plus incompréhensible.

**Philippe MARZOLF** : Il y a peut-être plus de traitements. M. FOURNET va nous répondre !

**Didier FOURNET** : Vous avez cité l'un des résultats d'une étude de faisabilité (groupement Girus) qui a effectivement proposé une technologie de four à grille et lits fluidisés, qui génère a priori plus de cendres qu'un four à grille classique. Effectivement, vous avez des résultats variables en fonction des trois études, en dessous de la valeur actuelle, et ce résultat-là qui est supérieur, considérant qu'il était proposé dans cette solution un four à lits fluidisés.

**Philippe MARZOLF** : Concrètement, le fait d'incinérer 50 % de moins de tonnages d'ordures ménagères produit 50 % de moins de pollution.

**Didier FOURNET** : Pour les études qui ont été remises, si l'on parle de seuils de rejet à l'émission, et de flux de pollution dans l'atmosphère, ils sont divisés par 4, 6, voire plus, en fonction des polluants. Les seuils de rejet que l'on vise dans ce programme sont plus bas que les seuils actuels, que la réglementation préconise pour la pollution atmosphérique.

Lorsque l'on dépollue des fumées, on concentre cette pollution dans des cendres notamment, qu'il faut renvoyer dans des décharges habilitées (décharges de classe I), permettant de les stocker de façon réglementaire.

**Philippe MARZOLF** : Dans la nouvelle installation, il y aura plus de traitements de fumées pouvant produire plus de REFIOM.

**Didier FOURNET** : Il y aura des seuils plus bas qui généreront une quantité de REFIOM. Vous parliez d'une solution qui génère plus, effectivement. Ces études n'ont pas conduit le Sycotom à faire un choix. On n'a pas fait de choix technique aujourd'hui, on a juste eu trois possibilités techniques proposées par les trois études.

Effectivement, des solutions génèrent moins de cendres que d'autres. On ira certainement plutôt dans ce sens.

**Philippe MARZOLF** : Le lit fluidisé a l'air de produire plus de cendres.

**Francis VERILLON, TAM-TAM** : Le projet, qui n'est pas un projet de rénovation mais de transformation, prévoit d'incinérer des ordures ménagères différentes de celles de l'incinérateur actuel. Nous savons qu'il s'agit de la FCR, ce que produit un tri, dont une fraction qui aura un pouvoir calorifique plus élevé. Nous avons déjà eu des indications sur ce point.

Que va produire comme quantité de pollution ce « nouveau carburant » par rapport à l'actuel, documenté au cours de cette soirée en particulier ?

Que peut-on dire ? C'est vraiment une question ouverte ; je ne prétends pas avoir une idée préconçue. Ce n'est pas du tout la même, « la farine » quelle sera son incidence sur la toxicité des gaz rejetés ?

**Philippe MARZOLF** : Pour que tout le monde comprenne bien, un tri mécanique est prévu pour séparer la partie fermentescible qui va être méthanisée ; le reste (cartons, plastiques) qui ne peut pas être recyclé, a un pouvoir calorifique plus important. Le Sycotom propose de brûler 50 % de moins de déchets et produire autant de vapeur. La question est judicieuse, cela produit-il des pollutions différentes ?

**Didier FOURNET** : On brûle toujours des déchets et non des produits, issus du tri. Il y a une composition qui correspond à ce qu'il y a dans les poubelles, et que l'on retrouve aujourd'hui dans l'incinérateur d'Ivry.

Encore une fois, on arrivera à des seuils de rejets plus bas qu'aujourd'hui. On polluera moins demain, si l'on veut comparer par rapport à aujourd'hui. On a demandé aux équipes qui ont réfléchi à ces études de viser des seuils plus bas et de voir quelles technologies on pouvait mettre en face de ces seuils, vis-à-vis de cette combustion de ce produit.

Effectivement, nous avons eu des réponses qui ont montré, et nous aurons l'occasion de l'aborder dans la présentation tout à l'heure, que des technologies permettront de capter aux seuils nouveaux imposés dans ce programme, et donc plus bas que ceux de la réglementation actuelle, la pollution générée par cette combustion.

**Philippe MARZOLF** : Vous ne répondez pas tout à fait à la question. Brûler des ordures ménagères résiduelles brutes sorties de nos poubelles ou la fraction combustible résiduelle issue du tri mécanique, qui ont des compositions forcément différentes, génère-t-il une

pollution et des impacts différents ?

**Didier FOURNET** : Cela reste effectivement des déchets et la combustion sera certainement plus « stable » demain puisqu'on aura calibré le produit entrant. Lorsque les exploitants reçoivent des bennes à ordures de tous ordres, et notamment de façon saisonnière, contenant soit des déchets très humides, soit des déchets très secs, notamment en période de tonte, de chute de feuilles, de Noël (car on retrouve aussi les sapins dans les fours), on a des gestions de la combustion à piloter en fonction d'une composition de déchets, qui n'a pas été précalibrée, ce que permettra demain le pré-tri, car tout passera par des machines de tri qui vont amener un produit plus homogène.

**Philippe MARZOLF** : Une combustion plus complète, donc moins de pollution, c'est ce que vous voulez dire ?

**Didier FOURNET** : Oui.

**Marine SAINT-DENIS** : Idéalement, il faudrait un chimiste dans la salle.

**Philippe MARZOLF** : Il y en a un justement qui va répondre.

**Marine SAINT-DENIS** : En fait, si la nature des produits entrants est différente, logiquement à 850° les molécules complexes sont détruites et deviennent des molécules simples. Au final, on a retrouvé les mêmes molécules élémentaires après le passage à 850° des déchets.

**Joerg ADAMCZEWSKI** : Je ne suis pas chimiste, juste biochimiste et je voudrais quand même faire une petite remarque. Effectivement, différents mélanges d'ordures similaires ne changent pas grand-chose. Cela devient plus dramatique lorsque des développements technologiques changent les compositions de ce qui arrive en déchets. Un exemple, la répartition ou l'utilisation plus importante des retardateurs de flammes bromés apporte des dioxines bromées, que l'on n'avait pas avant l'utilisation de ce type de produit. C'est tout à fait envisageable en relation avec le projet de pré-tri ou non, et des autres évolutions technologiques. Avec les nouveaux produits qui vont arriver dans nos déchets, on aura de nouveaux composants dans les fumées de nos incinérateurs, dont on connaît très peu les effets.

**Hubert ISNARD, CIRE Ile-de-France** : Je suis médecin de santé publique, juste un mot sur la question de la surveillance sanitaire autour d'installations, telles qu'une usine d'incinération. On est capable d'étudier les rejets ou l'étude d'impact d'un produit, la question derrière est qu'il n'y a pas un produit qui sort mais des dizaines voire des centaines de produits différents, dont on ne sait pas étudier l'impact par modélisation sur l'organisme humain.

Donc, on estime que l'intérêt serait de pouvoir surveiller l'état de santé des populations autour de ce genre d'installations. Pourquoi ne le fait-on pas ? En fait, il n'y a aucun système de surveillance de l'état de santé des populations autour des grandes installations qui ont des rejets dans l'atmosphère, en général pour plusieurs raisons, la première étant que les effets sanitaires mesurés sont toujours à très longue distance. Si l'on mesure entre autres des cancers, c'est 10 ans pour les leucémies qui sont les plus rapides à arriver, et 10,



20, 30 ou 40 ans pour les effets. En termes de protection des populations, ce ne serait pas efficace et c'est important. C'est en fait de la surveillance autour d'un lieu de rejet, c'est pour pouvoir agir et à partir des résultats de cette surveillance, essayer de réduire les risques d'impact.

En fait, la part des rejets, on le voit dans tous les chiffres présentés liés à ce type d'installation dans un milieu urbain, tel que celui-ci, est très faible. Donc, si on mesure des effets sanitaires, ils seront fondamentalement liés à autre chose que l'usine qui rejette elles-même ces produits. Ce n'est pas un bon outil de surveillance d'une source unique de rejet dans un milieu où les sources sont multiples et où l'on sait que les autres sources, en particulier celles liées aux transports routiers, sont beaucoup plus importantes.

**Philippe MARZOLF** : Pourquoi ne pas mettre en place un suivi de la population autour des installations routières ?

**Hubert ISNARD** : Il faudrait surveiller la France entière.

**Philippe MARZOLF** : Il n'y a pas partout des autoroutes.

**Hubert ISNARD** : Actuellement, la surveillance qui est faite, et Madame citait tout à l'heure les études d'impact de la pollution atmosphérique au travers de guides qui sont proposés par l'Institut de Veille sanitaire ; en fait, c'est ce que nous faisons, nous utilisons la relation qui existe entre, en particulier le NO<sub>2</sub>, les particules en suspension et l'effet sur la santé, on mesure les rejets, les concentrations atmosphériques qui sont dues essentiellement à la circulation, quand on prend ces indicateurs-là. A partir des mesures dans l'atmosphère et de la relation que nous connaissons entre ces niveaux de pollution et les effets sur la santé, des estimations sont faites soit du nombre de décès précoces, soit du nombre de maladies cardio-vasculaires pouvant être liés à cette pollution. D'une certaine façon, les études réalisées dans les programmes régionaux de qualité de l'air, par exemple les PRQA, sont bien des études de l'impact de la pollution automobile.

J'avais envie de poser une question autour des pollutions olfactives qui risquent d'être générées par le nouveau système. Il se trouve que nous sommes confrontés dans les travaux que nous menons en Ile-de-France à plusieurs centres d'enfouissements techniques ou de stations de traitement des eaux, telles que celle d'Achères où l'une des questions numéro un concerne la pollution olfactive. On voit, en particulier sur une partie de la population, que l'on arrive à définir comme sensible aux odeurs, que cette pollution olfactive peut entraîner des effets sanitaires, quand on est face à une entreprise qui a des rejets, que l'on ne sent pas mais que l'on peut voir, et c'est le cas de l'usine d'incinération ici, même si le panache est essentiellement un panache de vapeur d'eau.

Par contre, on ressent les odeurs. Je serais très intéressé de savoir comment ce sujet sera traité dans le futur, car l'un des risques dans un milieu urbain dense, comme celui-ci, s'il y a pollution olfactive, c'est ingérable.

**Philippe MARZOLF** : Le Sycatom, une première réponse !

**Didier FOURNET** : C'est un point essentiel du projet, que nous avons mis particulièrement en avant dans les études demandées aux équipes. D'ailleurs, je le

développerai tout à l'heure en termes de moyens qui seront mis en œuvre. Effectivement, l'aspect odeur est essentiel dans ce type d'installation pour ne pas générer des nuisances à l'extérieur, afin de bien traiter l'air et les émissions d'odeur liées à la gestion des déchets, et de rejeter un air traité qui ne sent pas. C'est le but du projet et je le démontrerai tout à l'heure.

**Philippe MARZOLF :** Il est ressorti et je l'ai indiqué dans les enseignements des réunions thématiques, qu'il faut surtout bien dimensionner le système de traitement de l'air, le confinement des bâtiments, des sas d'entrée pour ne pas qu'il y ait des sorties d'air et dépression des bâtiments.

**Joerg ADAMCZEWSKI :** Je voulais plutôt réagir aux remarques du collègue de l'IVS. Merci de souligner les difficultés de bien mesurer les effets sanitaires des sources de pollution. Souvent dans ce débat, on mélange entre quelque chose qui est difficile ou impossible à mesurer ou à prouver, et quelque chose de théorique. Si vous ajoutez une source de pollution supplémentaire dans un endroit déjà très pollué, comme la région d'Ivry – Charenton, il est beaucoup plus difficile de bien démontrer l'effet sanitaire de cette pollution, que si vous allez un endroit moins exposé. Cela ne veut pas du tout dire que l'effet de cette pollution soit moindre.

Effectivement, il est important qu'il y ait une surveillance de la pollution venant des routes et des autoroutes. Il faut quand même se rappeler, à côté de cette surveillance, que l'on a une mortalité très importante à cause de la pollution de l'air. Si vous ramenez les 21 000 décès estimés pour le Canada à la population de la France, vous arrivez à de nombreux décès par an. C'est quelque chose que la société accepte comme prix à payer pour un certain style de vie. Même si c'est mesuré, il est vrai qu'il n'est pas dit que cela n'aura pas d'effet sur la santé et que cela ne pourrait pas potentiellement risquer votre vie.

**Philippe MARZOLF :** Une autre réaction, et ensuite nous passons à la deuxième partie de la soirée, plus sur le projet.

**Francis VERILLON :** Très brièvement, un retour sur ce que l'on disait avant et une autre question concernant l'incinération, la nouvelle matière première. J'ai conscience de poser une question assez difficile, et ce dont je suis à peu près sûr pour une même masse d'ordures, les futurs FCR produiront une quantité de pollution plus grande, ce n'est pas pour autant que l'usine sera plus polluante.

Je voudrais introduire une autre question relative à ce qui est évoqué, en particulier par le médecin qui a pris la parole sur la puanteur (nuisance olfactive).

**Philippe MARZOLF :** Les odeurs.

**Francis VERILLON :** Il ne faut pas tourner autour du pot. Ma question est la suivante, parmi les nombreuses espèces de bactéries, sans parler des champignons, qui seront à l'œuvre dans la filière méthanisation, ne peut-on pas considérer que certaines d'entre elles pourraient être potentiellement pathogènes ? La sagesse populaire nous dit des choses là-dessus.

**Philippe MARZOLF :** Pendant le process ou après dans le compost ?

**Francis VERILLON** : Je précise sur la pathogénicité potentielle de ce petit monde microscopique, c'est-à-dire les bactéries, les micro-organismes monocellulaires avec ou sans noyau, les eucaryotes, invisibles à l'œil nu, et les champignons associés. Tous ces organismes en particulier bactériens qui cheminent tout au long d'un procédé de fermentation qui dure des semaines voire un mois, selon les options, il y a une pathogénicité potentielle. Que peut-on dire ? Ces points ont-ils été considérés dans l'étude ? S'ils ne l'ont pas été, je pense que ce serait dommage.

**Philippe MARZOLF** : Quelqu'un a une réponse scientifique ou des études réalisées ?

**Véronique BELLIVIER, URS** : Nous avons participé à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation de Romainville, et nous avons traité la partie méthanisation. Dans le principe de méthanisation, on travaille en thermophile, à une température de 56°. Donc, les bactéries pathogènes qui auraient pu être présentes dans les ordures ménagères, quand elles seront passées dans la partie méthanisation, vont mourir. On aura une hygiénisation. Quand ensuite le compost va ressortir, ce ne sont plus les mêmes bactéries qui peuvent intervenir de la même façon, puisque les bactéries thermophiles ne pourront pas résister à de plus faibles températures.

**Francis VERILLON** : C'est vite dit, il faudrait regarder plus en détail. Ce n'est peut-être pas approprié dans la salle, mais il est clair que dans le processus général de la fermentation, qui est mis en œuvre par méthanisation, il y a différentes phases. Je ne vais pas les citer, ce n'est pas le moment.

Il y a différentes sortes de bactéries, en fonction de la température, certaines survivent et d'autres non. A partir de 60°, tous les eucaryotes sont morts. Sans étaler toutes ces choses-là, il reste que durant un processus d'une chaîne qui est longue, plusieurs semaines, il y a des étapes aérobies, d'autres anaérobies, des températures différentes. La température la plus élevée se trouve dans la phase de maturation, à 70 ou 80° et tous les eucaryotes sont morts, mais il y a quand même tout au fil du processus certaines bactéries qui restent particulièrement actives et potentiellement pathogènes. Restez sur le fait que je ne l'affirme pas !

**Véronique BELLIVIER** : Le compost qui sort d'une installation de méthanisation est normé et il y a aussi des normes sur les teneurs.

**Philippe MARZOLF** : Ce n'est pas pendant le processus de maturation. A l'INVS, ce sont des choses que vous étudiez ou que vous serez peut-être amenés à étudier, avec tous ces projets de méthanisation qui arrivent.

**Hubert ISNARD** : Dans les processus de traitement des déchets, l'un des risques étant un risque microbien ou lié aux champignons. De la littérature que j'ai lue, je ne parle pas de processus de méthanisation, mais de centres d'enfouissements techniques, etc., les effets constatés généralement portent plus sur les professionnels de ces centres de traitement que dans les rejets à distance dans l'environnement. C'est une pollution de proximité généralement beaucoup plus qu'une pollution à distance.

**Philippe MARZOLF** : Donc, une protection du salarié plus développée.

## **DEUXIEME PARTIE : QUELLES GARANTIES PEUVENT ETRE APPORTEES AUX RIVERAINS DES INSTALLATIONS ? COMMENT LES ASSOCIER A SON SUIVI ? QUELLE GOUVERNANCE LOCALE ?**

### **QUELLES MESURES SONT ENVISAGEES PAR LE SYCTOM ?**

**François DAGNAUD, Président Syctom** : Bonsoir, je voulais simplement réagir en deux mots à la crainte exprimée par le représentant de TAM-TAM sur le caractère, de son point de vue, un peu inéluctable d'une dangerosité toujours plus forte à l'avenir des déchets mis en l'incinération. C'est une vue très pessimiste, il ne faut pas baisser les bras. Il faut aussi savoir très simplement que les directives européennes, notamment la directive Reach, comme le Grenelle de l'Environnement, comme au niveau régional, le PREDMA, mettent en place des dispositifs très précis, permettant justement des collectes séparatives et un traitement particulier des déchets dangereux, afin que l'on ne les retrouve plus dans ce qui est mis en incinération.

Donc, cette idée très pessimiste, sans réelle motivation et sans réelle justification, qu'aujourd'hui on sait à peu près les choses, mais que dans 10 ou 20 ans les déchets qui se seraient mis en incinération, seraient beaucoup plus toxiques, mais en faisant deux fois moins d'incinération, on risquerait de polluer davantage, honnêtement, je crois que cela ne repose sur rien. Au contraire, tous les dispositifs et directives européennes, Grenelle de l'Environnement, comme le plan régional d'élimination des déchets dangereux, conduiront au contraire à améliorer, à diminuer la nocivité des déchets qui seront in fine mis en incinération. Je crois qu'il était utile de le préciser quand même.

**Dominique LABROUCHE, Directeur Général des Services du Syctom** : Quelques mots avant d'aborder très précisément le sujet de ce soir pour les participants à cette réunion sur la fiche d'identité du Syctom.

Le Syctom est un établissement public composé de 84 communes. En 2008, il a traité 2,4 millions de tonnes de déchets ménagers. Il n'a que la compétence traitement mais pas la compétence collecte. Vous pouvez voir sur cette carte la situation des différentes installations et également les communes membres.

Le centre actuel d'Ivry – Paris-XIII, qui doit faire l'objet de ce projet de transformation, a une capacité de 770 000 t, dont 730 000 t de capacité d'incinération, 35 000 t de capacité de tri pour les collectes sélectives et une déchetterie de 5 000 t. Grâce à la combustion des déchets, cela permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain et d'eau chaude sanitaire pour l'équivalent de 100 000 logements. 248 personnes sont employées dans ce centre.

Quelques mots sur le projet, avec un dimensionnement qui sera ramené à 600 000 t. D'une part, celles-ci sont constituées par le bassin versant, c'est-à-dire la zone de collecte autour du centre, environ 5 km de rayon, 490 000 t, en nette réduction par rapport à aujourd'hui, 110 000 t de déchets non recyclés combustibles en provenance des unités de tri méthanisation en Seine-Saint-Denis.

Puis, par rapport à la situation actuelle, une diminution de capacité de 20 % et de 50 % s'agissant de l'incinération.

Là, vous avez le flux général concernant le projet. Vous retrouvez les 490 000 t et les 110 000 t, c'est-à-dire bien 600 000 t de capacité. Ensuite, on vous a indiqué comment va s'opérer la séparation par un tri mécanique des différents flux, donc des 490 000 t pour aboutir à la production d'un compost localement et pour arriver in fine à une incinération diminuée de moitié à 350 000 t, c'est-à-dire 110 000 t d'apport des unités de tri méthanisation de Seine Saint-Denis et 240 000 t issues des 490 000 t. C'étaient les quelques mots que je voulais indiquer sur le projet.

**Didier FOURNET** : Sur la partie maîtrise des impacts environnementaux et sanitaires, un petit rappel d'abord sur les différents niveaux d'intervention, dans lesquels se situe la gestion des déchets.

- Un niveau réglementaire sur les directives, dont les directives européennes, les lois dans le droit français ou les arrêtés, qui encadrent la gestion des déchets ménagers, et que nous respectons pour chaque unité qui se construit, et au niveau local un arrêté d'exploitation qui est pris par le préfet du département d'accueil de l'installation. Il peut indiquer des valeurs plus contraignantes pour un certain nombre de rejets particulièrement ou des contrôles plus poussés pour certains aspects.
- Un niveau opérationnel dans la phase de conception de l'installation:
- La première étape étant la prévention à la source à la fois de ce qui va rentrer dans l'installation, notamment le tri à la source des déchets qui peuvent être dangereux.
- Sortir du traitement les déchets dangereux et les traiter séparément.
- Diminuer les productions de fumées, diminuer les productions d'eau, recycler autant que faire se peut les fumées ou l'eau, etc.
- Le traitement des émissions résiduelles par les meilleures technologies disponibles.
- Un autocontrôle poussé souvent dicté dans les arrêtés d'exploitation, et avec des niveaux de fiabilité à respecter.
- Enfin, un contrôle réglementaire fait par un laboratoire extérieur pour contrôler les rejets de l'installation, et les retombées dans le voisinage.

Un niveau de suivi et d'informations, plusieurs instances et plusieurs lieux de suivi:

- D'abord, l'autorité de tutelle pour le Sycdom en tous les cas, et le Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées (STIIC). Ailleurs, ce sont les DRIRE qui font ce travail de contrôle de respect par les exploitants de l'arrêté d'exploitation qui encadre l'installation. Les commissions locales d'information et de surveillance sont organisées à l'initiative du préfet, elles se réunissent au moins une fois par an voire plus si besoin est.
- Les chartes de qualité environnementale sont à l'initiative du Sycdom, organisée autour de ces centres, notamment à la création d'Isséane, en partenariat avec la

commune d'accueil, notamment pour approfondir certains points avec les élus ou des associations qui y sont conviés.

- Le site de Web du Sycotom donne des informations régulièrement sur le rejet des installations et le suivi des installations, notamment les dossiers d'information des exploitants, et toutes les données concernant les sites.

Concernant l'installation elle-même, et l'installation de demain, la mise en place des meilleures technologies disponibles a été proposée dans chacune des études de faisabilité proposée.

Pour reprendre rapidement ce qui a été proposé, à savoir mettre :

- Des électrofiltres captant les poussières par effet électrostatique,
- Des filtres à manche qui n'existent pas aujourd'hui à Ivry, qui sont des procédés secs de traitement des fumées, à l'instar de ce qui a été mis à Issy-les-Moulineaux, permettant de capter à des seuils plus bas, notamment certains polluants,
- Enfin, des lits de catalyseurs pour capter les dioxines et les furanes, et également le dioxyde d'azote.

Cette étude avait aussi proposé de supprimer le panache. Différentes solutions étaient proposées par les équipes.

Contrôle et surveillance des émissions : au niveau du contrôle continu, l'autocontrôle qui est à réaliser par l'exploitant, il est prévu de doubler les installations d'analyse des fumées mises en cheminée, à la fois sur les poussières et sur les différents projets qui peuvent être contrôlés en continu.

Pour l'épaulement que l'on ne peut pas mesurer en continu comme les dioxines, des préleveurs sont installés en cheminée, et des mesures sont faites régulièrement, mensuellement aujourd'hui à Ivry. Elles pourront être poursuivies pour le site futur.

En termes de contrôle par les laboratoires agréés, dont j'ai parlé tout à l'heure, ils sont faits deux fois par an. Le Sycotom en fait deux de plus par an aujourd'hui et poursuivra ce genre de mesures complémentaires pour améliorer la connaissance des rejets.

Enfin, en termes de surveillance des retombées dans l'environnement, Mme SAINT-DENIS a parlé des jauges permettant de collecter les précipitations au voisinage du site. C'est à faire réglementairement deux fois par an pour les dioxines et furanes, et les métaux lourds. Le Sycotom accompagne cette surveillance réglementaire par une biosurveillance, aujourd'hui par choux frisés exposés auprès des jauges, pour mesurer un tel bio-indicateur.

Les résultats sont présentés d'abord à l'autorité de tutelle (STIIC) qui vérifie le bon fonctionnement et le bon suivi des règles d'exploitation, la commune d'accueil et les communes riveraines auxquelles le Sycotom envoie les résultats des émissions, les CLIS, au comité de suivi de charte également.

Nous avons remis une extraction du tableau indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage, montrant en rouge la colonne des seuils de rejets, qui ont été demandés dans les études de faisabilité. Les seuils pour les poussières sont divisés par deux par rapport à la réglementation, notamment européenne, et les pays européens qui sont déjà en avance sur certains seuils, les dioxines furanes également, un certain nombre de rejets sont assez bas, les oxydes de soufre ont été divisés par cinq, etc. Par rapport aux débits qui ont été divisés par deux, cela apportera une pollution qui sera divisée par quatre ou cinq voire six, en fonction du polluant, tel que je le disais tout à l'heure.

Concernant les nuisances olfactives, effectivement c'est un point que nous avons demandé de développer très particulièrement dans les études de faisabilité. La solution était un peu similaire pour tous les résultats, à savoir de traiter les déchets dans des enceintes fermées avec des accès équipés de sas, avec détecteur d'ouverture de porte, des systèmes de ventilation poussés permettant d'assurer des renouvellements d'air importants, deux, trois ou quatre fois les volumes des locaux, et un traitement de cet air vicié qui collecte les molécules odorantes au travers de système de lavage pour traiter les composés soufrés, les composés azotés, et de systèmes de biofiltres pour les restes de micro-organismes qui resteraient à traiter au travers de l'air, avant de rejeter l'air dans l'atmosphère.

Enfin, un contrôle permanent des odeurs par des systèmes de détecteurs électroniques d'odeurs autour du site et des systèmes de surveillance en permanence autour du site par des jurys de nez par exemple.

Nuisances sonores : également un souci particulier au travers de cet aspect où le trafic local, compte tenu de la réduction des capacités d'installation, a été sensiblement réduit de 28 %. Les bennes de collecte circuleront à l'intérieur de bâtiments fermés, les déversements de déchets se feront dans des bâtiments fermés. Tous les traitements sont en fait dans des bâtiments fermés avec traitement des façades et des toitures, par exemple par traitement végétalisé des toitures pour assurer une parfaite isolation acoustique, et aussi utiliser des machines les moins polluantes possibles.

Pour les rejets liquides, là aussi, recyclage maximum de l'eau, utilisation de l'eau de pluie, pour le procédé et un rejet en Seine supprimé, car aujourd'hui, il y a un refroidissement avec de l'eau de la Seine assuré dans l'usine actuelle.

Enfin, pour le suivi des impacts par le public, la poursuite de ce qui se fait aujourd'hui : dossier annuel d'information du public bien entendu, les CLIS seront poursuivies sous l'autorité du préfet et des moyens d'information et de concertation, généralisation des démarches de charte de qualité environnementale, développant tout l'aspect chantiers et exploitation sur toute la durée de vie de l'installation jusqu'à la déconstruction.

Le site Internet du Syctom permet d'accéder à de nombreuses informations en phase de chantier et en phase d'exploitation.

Des journées portes ouvertes régulières seront faites sur le site pour informer le public largement de ce qui se passe dans nos sites.

**François DAGNAUD** : Je vais compléter le propos de Didier FOURNET. Finalement, je me faisais la réflexion que les échanges, que nous avons eus notamment en première partie

de cette soirée, rejoignaient ceux que nous avons tenus lors d'une précédente réunion organisée dans le même cadre le 7 octobre sur l'incinération. Ils illustrent finalement un débat entre deux positions qui, de mon point de vue, ne se contredisent pas mais se juxtaposent.

D'un côté, nous avons l'état des connaissances scientifiques actuelles, et elles ont été rappelées de façon objective et très sobre par la représentante du laboratoire Bio-Tox, par le représentant de l'INVS, et par d'autres scientifiques lors des réunions précédentes. Il faut aussi savoir les entendre très honnêtement.

De l'autre, et pour moi les deux ne se contredisent pas mais se juxtaposent, l'appel lancé par les associations, c'est bien leur rôle, et philosophiquement je trouve cela très juste, à ne jamais se satisfaire de ce que l'on sait.

Il ne faut pas partir d'une idée d'opposition, d'une contradiction entre les deux, mais essayer de prendre compte ces deux positions, ces deux registres de discours, qui sont l'un et l'autre très légitimes.

Vous comprenez bien que nous n'allons pas trancher ici ce débat ce soir, et il ne sera jamais tranché, je voudrais avancer trois propositions pour montrer la détermination, qui est la nôtre, dans ce projet comme dans l'ensemble des centres et dans l'ensemble de notre mission, pour avancer sur l'ensemble de ces questions.

C'est aussi une leçon que nous retirons de ces échanges et de tous ceux que l'on peut avoir dans l'exercice de notre mission de service. Trois questions sont posées, celle de l'accès à l'information, celle de la compréhension des résultats et celle de l'indépendance des contrôles.

L'accès à l'information, aujourd'hui, quel que soit le sérieux, le respect strict et absolu de l'ensemble des obligations réglementaires qui nous sont faites en matière de transparence des informations, il faut aller au-delà des rendez-vous institutionnels. On a évoqué la CLIS, Mme LOICHOT évoquait le faible nombre de réunions. Il a été rappelé que c'est le préfet qui réunit cette CLIS, en même temps, même s'il la réunit deux ou trois fois par an, ce qui est déjà beaucoup et cela n'arrive que rarement, ce serait évidemment insuffisant car nous considérons que le droit des citoyens à l'information est quotidien.

De ce point de vue, j'ai une proposition très concrète à formuler, à savoir déployer sur Ivry, Charenton et l'ensemble des communes riveraines, ce que nous appelons des sentinelles, c'est-à-dire un réseau de citoyens. Ce n'est pas nous qui les désignons, il reste à voir avec les communes et les associations les modalités de leur désignation, afin d'assurer leur indépendance. Ce sont des représentants des habitants qui sont en capacité d'interpeller chaque jour si nécessaire, de signaler un problème, une difficulté, une interrogation. Cela fonctionne très bien, parce que nous l'avons mis en expérimentation sur le site d'Issy-les-Moulineaux. C'est quelque chose qui a montré son efficacité et son utilité.

Pourquoi pas, sans attendre le futur projet d'Ivry, dès maintenant, mettre en place sur l'ensemble du site et des communes riveraines un réseau de sentinelles qui remplirait cette mission et qui garantirait le droit chaque jour si nécessaire l'information de l'ensemble des riverains et des associations.



Quant à la compréhension des résultats, nous l'avons vu ce soir et c'est une difficulté à laquelle nous sommes, vous l'imaginez, confrontés régulièrement. Nous avons à la fois la présentation très précise, très sérieuse et très austère de données scientifiques qui rendent compte des résultats des contrôles mis en œuvre.

En même temps, on voit bien que pour un citoyen ordinaire, même pour des citoyens engagés dans une démarche associative, il est évidemment très difficile de s'approprier ces résultats, de les comprendre, de les mettre en perspective et de leur donner sens. De ce point de vue, c'est une difficulté que nous ne découvrons pas et je voulais vous confirmer que nous travaillons, et que j'ai mandaté les équipes techniques Sycotom, pour mettre en place et que nous puissions vous proposer des indicateurs, non pas simplifiés, car il ne faut rien perdre de la qualité et de la précision de la formation. Nous avons beaucoup à gagner dans une meilleure lisibilité de ces informations. Aujourd'hui, c'est pour moi un enjeu démocratique. On ne peut pas se satisfaire, et on voit bien que cela n'épuise pas le champ d'interrogations qui nous est porté, de communiquer des données scientifiques qui pourraient être tout à fait rigoureuses, tout à fait précises et exactes, Ce qui ne permet pas de répondre à l'aspiration légitime des associations ou des habitants de comprendre et d'avoir quelque part des garanties sur la nature des résultats issus de ces contrôles. Cela me paraît quelque chose de très important.

La troisième question porte sur l'indépendance des contrôles. Je rappelais tout à l'heure que la posture philosophique que je trouve très pertinente de ne jamais se satisfaire de ce que l'on sait, on ne répondra jamais à cette question, mais on peut essayer d'avancer en tout cas pour apporter davantage de garanties.

Je fais une proposition un peu iconoclaste, et elle a le mérite d'être faite, à savoir déléguer un collectif d'associations, notamment celles qui participent activement à l'ensemble de ce débat public, au-delà de la réglementation et au-delà de ce que la loi nous oblige à faire. Vous avez compris que le Sycotom finançait un certain nombre de contrôles supplémentaires. Je propose que nous en déléguions et financions un à un collectif d'associations, qui aura ainsi la totale maîtrise des contrôles, qui choisira l'opérateur, qui aura la maîtrise de l'accès aux résultats et qui aura la maîtrise de communication. C'est une proposition qui montre notre grande bonne volonté, en tout cas notre volonté très forte de donner l'ensemble des outils, dont je crois ce qu'exprime ce débat public rend nécessaire.

Voilà les trois propositions que je souhaitais formuler à l'appui de ce débat.

**Philippe MARZOLF** : Des réactions par rapport à l'intervention du Sycotom et par rapport aux trois propositions : sentinelles, indicateurs, un contrôle par un indépendant ?

**François DAGNAUD** : Déléguer.

**Philippe MARZOLF** : Aux associations qui pourront choisir le cahier des charges et l'expert.

**Elisabeth LOICHOT** : M. DAGNAUD, je vous remercie pour votre avancée et pour votre écoute sur nos demandes et nos interrogations.

Je voudrais répondre à votre proposition de mettre en place des sentinelles. Avant de

mettre des sentinelles, puisque des membres de la CLIS sont là, la première chose qu'il faudrait faire, quand un membre de la CLIS téléphone à la TIRU en disant qu'un dégazage se fait et réveille les gens du quartier, qu'on ne lui raccroche pas au nez après lui avoir répondu « ce n'est pas nous ». Il faudrait former, avant de créer d'autres sentinelles, les membres de la CLIS. Je ne suis pas contre le fait de créer un autre réseau ou d'élargir celui-ci.

**Philippe MARZOLF** : Quelles sont ces questions de dégazage, de bruit au milieu de la nuit ? Nous en avons entendu parler à plusieurs reprises.

**Dominique LABROUCHE** : Je propose à M. BOISSEAU de répondre.

**Patrick BOISSEAU, TIRU** : Je suis le directeur technique de TIRU. Je ne suis pas dans l'usine, puisque je suis au siège et je ne sais pas précisément de quel dégazage il s'agit. Je suppose que cela peut être un départ aux soupapes, qui est une protection sur les chaudières. Moi aussi, je participe à la CLIS et on se connaît donc. Nous en avons déjà fait part à la CLIS, vous confirmez !

Quant au fait que quelqu'un vous ai raccroché au nez, j'en ai pris bonne note et je ferai en sorte que cela ne se reproduise pas, si cela se produit effectivement.

Je pense qu'en CLIS, on répond à beaucoup de questions, Madame.

**Philippe MARZOLF** : Ces bruits sont prévisibles ou non ?

**Patrick BOISSEAU** : Par nature, ils ne le sont pas puisque ce sont les soupapes de sécurité sur les chaudières. Effectivement, il peut y avoir une ouverture intempestive du fait du système de protection.

**Dominique LABROUCHE** : J'ajoute une précision, quand il y a une difficulté, un incident qui est constaté, il ne faut pas hésiter non plus à téléphoner au Sycotom, maître d'ouvrage ou à nous adresser un message sur notre site Internet et nous relayerons auprès de l'exploitant ou nous pourrions répondre directement.

J'appelle tous les citoyens qui constatent quelque chose à nous contacter également.

**Philippe MARZOLF** : M. RIOTTOT, vous êtes membre de la CLIS Isséane.

**Michel RIOTTOT, Environnement 92** : Je voudrais vous remercier pour cette proposition des sentinelles, mais je souhaiterais surtout qu'elles soient indépendantes. Sur Issy-les-Moulineaux, elles ont été choisies par la municipalité, je ne pense pas qu'elles soient totalement indépendantes. Donc, il faut être extrêmement prudent dans le choix des sentinelles. Je crois qu'un partenariat avec les associations environnantes de chacun des incinérateurs est nécessaire. Sinon, il y aura toujours ce soupçon derrière.

Les associations pour Issy-les-Moulineaux ne sont pas très satisfaites de l'action des sentinelles.

**Philippe MARZOLF** : Ce serait mieux de procéder par tirage au sort ? Il faut des gens

motivés et impliqués.

**Michel RIOTTOT** : Ils ont été choisis par la municipalité !

**Dominique COUTART, directeur technique du Sycotom** : En fait, à Issy-les-Moulineaux, c'était sur la base du volontariat. Les gens effectivement écrivaient à la mairie. A ma connaissance, aucun candidat n'a été refusé au poste de sentinelle à Issy-les-Moulineaux.

**Jean-Paul PUYFAUCHER** : Les sentinelles viennent principalement des personnes du milieu associatif ? D'où proviennent-elles ? Avez-vous des données sociologiques qui nous permettraient de savoir qui sont ces sentinelles ?

**Dominique COUTART** : Suite à l'appel à candidature, on a à la fois des représentants des riverains et des représentants de salariés d'entreprises qui travaillent à proximité de l'usine.

**Philippe MARZOLF** : Ce sont des représentants ou des salariés et des riverains ?

**Dominique COUTART** : Ce sont des salariés de l'entreprise et des riverains.

**Philippe MARZOLF** : Pas de membres d'associations ou de syndicats ?

**Dominique COUTART** : Pas à ma connaissance.

**Joerg ADAMCZEWSKI** : Je voudrais exprimer mon étonnement au discours de M. DAGNAUD, qui fait un contraste entre la présentation scientifique de Bio-tox et la présentation non scientifique que je fais. Dans une présentation des données d'études cliniques publiées dans les meilleurs journaux, avec une note d'articles cités sur chaque diapositive, qu'y a-t-il de moins scientifique que sur la présentation de Bio-Tox ?

Ce n'est pas parce que je représente ici une association que je ne suis pas scientifique. Je travaille depuis 20 ans dans le domaine du cancer et ai soutenu une thèse.

**Philippe MARZOLF** : Vous vous êtes senti directement interpellé ! Je ne l'ai pas senti.

**François DAGNAUD** : Si c'était le cas, j'en serais sincèrement désolé, ce n'est pas du tout mon propos. Simplement, puisque l'on nous invite à nous méfier de toutes les expertises, méfions-nous de toutes les expertises.

**Sébastien LAPEYRE, CNIID** : Quelques remarques et une question, très souvent les industriels ou les maîtres d'ouvrage font preuve de beaucoup de volontariat pour améliorer la concertation, l'information auprès du public. Nous nous rendons compte qu'en France cela ne marche pas ou mal, car à la base, il manque un certain nombre de choses qui devraient être améliorées au niveau réglementaire ; d'où ma remarque qui va amener une question. Sur ces dernières années, pouvez-vous nous dire combien sur l'usine d'Ivry ou sur les autres sites de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux, y a-t-il eu de contrôles inopinés faits par l'administration ?

Un exemple récent sur l'incinérateur de Dunkerque, un membre de la CLIS a dû attendre la

fin du mois d'octobre pour savoir qu'un contrôle inopiné avait révélé des dépassements de dioxine, qui datait du mois de juillet. Je suis assez réticent sur la mise en place de sentinelles, surtout quand elles sont mises en place, à l'initiative ou sous la proposition soit du maître d'ouvrage, soit d'industriels ou de collectivités qui accueillent un centre sur leur territoire.

M. DAGNAUD n'était pas là je crois, mais j'ai trouvé très intéressante l'intervention du sociologue de l'INRA au début du mois d'octobre. Il montrait que bien souvent les collectivités, maîtres d'ouvrage, sont qu'on le veuille ou non juge et partie. Ces propositions sont extrêmement délicates, même si je les entends et que cela va plutôt dans le bon sens, cela peut être une petite avancée, mais il y a des choses vraiment plus importantes à faire avant.

Même chose sur la délégation de contrôle supplémentaire auprès d'associations, essayer de trouver des laboratoires dits indépendants en France est relativement difficile quand on est une association. Tous les laboratoires, et je citerai SOCOR de mémoire, mais il y en a beaucoup d'autres, qui analysent les dioxines, les furanes les métaux lourds, travaillent de manière prioritaire avec les industriels. Ce n'est pas étonnant si des associations de consommateurs ou de protection de l'environnement font faire des analyses à l'étranger, certains laboratoires peuvent être sujets à caution sur les résultats qu'ils rendent.

Une autre réflexion et une question sur les normes. On nous dit aujourd'hui que les normes sont sûres, que les erreurs du passé ne seront pas répétées et que la réglementation est bonne. Actuellement, nous avons une réglementation sur les dioxines. Pourquoi alors aller au-delà de la réglementation et faire des prélèvements en continu des dioxines, puisque la réglementation actuelle est censée être sûre ?

Les estimations montrent qu'un prélèvement en continu des dioxines coûte entre 2 et 5 euros la tonne supplémentaire. Nous réclamions ces prélèvements. Aurons-nous dans cinq ans aussi des prélèvements en continu sur certains métaux lourds ? Va-t-on continuer à améliorer les prélèvements et les analyses, alors que l'on nous affirme que la réglementation actuelle est correcte et permet d'avoir un risque minimum ?

Je rappellerai quand même il y a 10 ou 20 ans, on nous a déjà tenu ce discours sur « les normes d'aujourd'hui sont sûres » et nous avons vu ce que cela a donné. J'aimerais bien que cela ne se reproduise pas dans 5, 10 ou 15 ans

**Philippe MARZOLF :** Vous venez de dire que vous n'avez pas confiance en différents organismes ou méthodes, il faudra quand même faire des propositions sur ce qu'il est possible de faire à un moment donné pour essayer d'avoir de nouveau confiance. Vous avez donné des pistes des contrôles inopinés, de laboratoires indépendants étrangers qui pourraient les faire.

**Sébastien LAPEYRE :** De mémoire, on a un inspecteur des installations classées pour 1000 usines en France. L'État et l'administration ne se donnent pas les moyens de faire les contrôles nécessaires. Je ne porte pas de suspicion sur les deux analyses de dioxines réalisées par an à la charge de l'exploitant et du maître d'ouvrage. Je dis simplement qu'il faudrait que l'administration ait des moyens beaucoup plus importants, afin de faire notamment des contrôles inopinés et des contrôles beaucoup plus fréquents.

**Philippe MARZOLF** : Sur la proposition de M. DAGNAUD de faire un contrôle inopiné justement ?

**Sébastien LAPEYRE** : Ce ne serait pas un contrôle inopiné. Le contrôle inopiné ne doit pas venir d'une association.

**Philippe MARZOLF** : Par un expert étranger choisi par les associations et financé par le Sycotm.

**Sébastien LAPEYRE** : Il ne faut pas mélanger les rôles. Les associations de protection de l'environnement ne vont pas se transformer en policiers et en gendarmes des installations qui polluent.

**Philippe MARZOLF** : C'est à l'État de jouer son rôle ?

**Sébastien LAPEYRE** : A l'État, l'administration. Il y a parfois un décalage entre les discours Grenelliens qui sont très pro environnement et certains moyens donnés à l'administration pour contrôler les industries, les usines d'incinération, mais les autres sont aussi concernées.

**Philippe MARZOLF** : Je ne sais pas s'il y a un représentant de l'administration ici du STIIIC ou pas. Peut-être que le Sycotm veut réagir, peut-être pas par rapport à l'administration mais par rapport aux différents experts non indépendants des laboratoires.

**François DAGNAUD** : Vous l'avez bien synthétisé, et il est vrai que c'est compliqué d'avancer si l'on ne fait pas confiance aux contrôles qui sont en cours, aux organismes qui font les contrôles et dans sa propre capacité à mettre en œuvre des contrôles indépendants, maîtrisés par les associations. Là, je crains que l'on arrive assez vite au bout de ce que l'on peut imaginer.

Je voulais réagir d'un mot sur l'argumentation développée, que j'ai déjà entendue et qui est une question parfaitement légitime qui nous interpelle. Ce n'est pas ma mission de trouver les règles en matière de contrôle satisfaisantes. Nous respectons les règles qui sont édictées par ceux dont c'est la mission d'édicter des règles. Dans ces conditions, pourquoi faire de notre propre initiative des contrôles supplémentaires ? C'est bien la preuve que les contrôles réglementaires ne sont pas suffisants.

**Philippe MARZOLF** : Vous allez plus loin que les normes.

**François DAGNAUD** : N'est-ce pas le principe de précaution ?

**Chantal DUCHENE** : Un des problèmes, qui se pose aujourd'hui et qui se posera certainement demain avec un nouveau centre, porte sur le fait que ces contrôles sont ponctuels. Ce sont des incidents qui ont amené au dépassement des normes. Qu'est-il possible de faire en termes de suivi en continu de l'activité, et donc des éventuels dépassements de seuils ? Comment fournir à la CLIS ou autres organismes de contrôle ces éléments et permettre aux membres d'analyser ces dépassements et donc les éventuels impacts sanitaires ? Cela repose la question formulée par M. PUYFAUCHER sur la

formation.

Les incidents sont quelque chose de particulièrement important à suivre. Il faut pouvoir être informé le plus possible en temps réel des incidents, de ce qui a été fait et de leurs conséquences, et aussi avoir une formation permettant de comprendre tout ceci.

**Didier FOURNET** : Nous exigeons de nombreuses choses des exploitants, on leur demande, dans le cadre d'une démarche qualité, à chaque fois qu'il y a un incident sur les sites (et heureusement ils sont peu nombreux) de remplir des fiches qualité, de suivi de l'incident (explications de l'incident, mesures prises pour le corriger et les mesures préventives pour éviter qu'il ne se répète). Ces fiches incidents nous sont communiquées régulièrement.

**Philippe MARZOLF** : Et le contrôle continu ?

**Didier FOURNET** : Le contrôle continu permet de voir un certain nombre de choses en termes d'émissions. Lorsqu'il y a un incident, il y a des analyses en continu en cheminées, qui mesurent les rejets atmosphériques. Si l'incident perdure, des durées sont imposées par la réglementation pour que l'installation soit arrêtée très rapidement.

**Philippe MARZOLF** : Quelles substances mesure-t-on en continu ?

**Didier FOURNET** : L'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, les dioxydes d'azote, le CO, les poussières.

**Philippe MARZOLF** : Pas les dioxines ?

**Didier FOURNET** : Aujourd'hui, il n'y a que des mesures en laboratoires qui peuvent être faites, il n'y a pas d'appareils en continu pouvant mesurer les dioxines. C'est pourquoi nous installons des prélèvements en continu pour nous assurer que le fonctionnement de l'installation ne soit pas basé uniquement sur une lecture ponctuelle, une ou deux fois par an du rôle des dioxines, et que nous ayons un rejet permanent pour pouvoir vérifier que l'usine ne rejette pas plus que les 0,1 ng par mètre cube imposés par la réglementation. Donc, nous avons équipé tous les centres du Sycotom, ce qui n'est pas une obligation aujourd'hui, de ces préleveurs en continu permettant de faire ces mesures permanentes.

**André SOUBEIRAN, Charenton** : Je m'excuse pour le débat public, je suis arrivé un peu en retard. Je me suis laissé piéger par l'entrée en matière de la deuxième partie de la réunion et mon intervention concerne plutôt la première. Je voudrais me raccrocher à ce qu'a dit M. FOURNET qui a employé le mot « panache », sujet qui m'intéresse. Nous voulons tous moins de pollution possible par ces usines de traitement des ordures ménagères, il y a deux types de pollution qui nous intéressent, la pollution de l'air et les pollutions solides.

A Charenton, et dans la population riveraine, le plus important c'est la pollution de l'air. C'est elle qu'il faut absolument combattre, donc moins de rejets polluants dans l'atmosphère.

J'attire l'attention sur le fait qu'il faille également le diluer dans le plus d'air possible. J'ai

exprimé ces idées, qui sont d'apparence technique et elles ont peut-être été évoquées ailleurs, mais je ne les ai pas lues dans le dossier.

Concernant la dilution, on pense à la hauteur de la cheminée. Voici deux idées complémentaires qui sont peut-être prises en compte dans les dossiers techniques. La cheminée doit se comporter comme un ajutage dans une atmosphère, dans un fluide en déplacement. Il y a donc de l'air qui se déplace, on sait à quelle vitesse et dans quelle direction, on peut donc peut-être déterminer d'une manière astucieuse comment faire sortir ce qui sort de la cheminée dans cet air qui est en mouvement avec un ajutage qui tourne, orienté en azimut, avec des calculs astucieux sur le mécanisme de diffusion de cet effluent dans un fluide qui est l'atmosphère.

Puisqu'il s'agit de diluer, je ne sais pas si cela se fait, mais ce qui sort de la cheminée me donne l'impression, d'où je suis à Charenton, que cela sort naturellement, c'est-à-dire que la hauteur de la cheminée, la température des gaz font que cela monte. Ne faut-il pas penser pour mieux diluer ce qui sort de la cheminée à avoir un ajutage d'air pour déjà commencer à pousser cet effluent pollué dans un air qui le diluerait dès l'intérieur de la cheminée ? Ce dispositif est utilisé pour mieux diluer les effluents dans les stations d'épuration d'eau en mer.

**Philippe MARZOLF :** Merci de ces précisions. Il y a déjà eu un débat sur le panache, nous avons pris acte que certains ne voulaient plus du panache et d'autres en voulaient. Nous n'avons pas encore terminé d'en débattre, mais normalement nous le ferons la semaine prochaine sur l'environnement urbain.

Pouvez-vous répondre à ce monsieur sur les techniques qu'il a développées ? Allez-vous les utiliser ?

**Didier FOURNET :** Ne pas voir le panache, ne signifie pas que l'on diminue la pollution des fumées. Ce n'est pas un traitement des fumées le fait de faire disparaître le panache. Effectivement, on peut supprimer la vision du panache. Par contre, ce sont des techniques qui consomment de l'énergie.

**Philippe MARZOLF :** L'équivalent de 5 200 logements en consommation électrique d'après les chiffres de la TIRU.

**Didier FOURNET :** Si on veut faire disparaître le panache, il faut savoir que l'on consommera de l'énergie supplémentaire sur le site.

Concernant le système d'ajutage, je ne sais pas si vous avez des références, mais je ne connais pas ce système.

La hauteur des cheminées est importante pour la dilution, la vitesse d'éjection des gaz est importante. A Ivry, aujourd'hui, on a une vitesse d'éjection, ce n'est pas une sortie naturelle des fumées. Des ventilateurs pulsent la fumée vers l'extérieur. Il y a un minimum de 12 m/s qui est toujours atteint par les cheminées. On peut effectivement moyennant des systèmes de ventilateurs plus puissants, qui consommeront plus d'énergie, sortir plus vite les gaz à l'exutoire, et donc mieux diluer les fumées. En fonction de la hauteur, de la vitesse d'éjection, on peut avoir une meilleure dilution.

Ce sont des sujets qui peuvent tout à fait être examinés.

**Philippe MARZOLF** : Si vous voulez un spécialiste, vous pouvez vous adresser à ce Monsieur.

**Jean-Paul PUYFAUCHER** : Juste un point d'information, vous avez dit dans votre exposé qu'il y avait aussi une charte de qualité environnementale qui a été chargée d'approfondir certains points. Vous avez aussi évoqué un comité de suivi de la charte environnementale. Pouvez-vous nous expliciter ce qu'est cette charte et ce comité ?

Y a-t-il dans la salle quelqu'un qui appartient à ce comité ?

**Didier FOURNET** : Il y a des chartes de qualité environnementale sur tous les projets du Sycotm. Encore une fois, la première expérience a été lancée au travers du projet d'Isséane où la première charte a été mise en place. C'est un document que le Sycotm élabore, cosigné par le président du Sycotm et le maire, éventuellement l'exploitant du site. En l'occurrence pour la charte d'Ivry, il y a quatre signataires (avec l'exploitant du centre de tri) qui ont cosigné ce document. Il engage le Sycotm auprès de la commune de transmettre une information régulière sur l'exploitation du site, ses impacts, ses différents indicateurs de fonctionnement (le trafic, les déchets traités, les rejets, les produits sortants, etc.), les problèmes techniques rencontrés, éventuellement les plaintes.

On a beaucoup parlé dans les CLIS du bilan des plaintes, des problèmes de la déchetterie d'Ivry par exemple. Ces chartes sont élaborées pour donner des indicateurs en phase chantier de construction, en phase exploitation dans la durée de vie du site, jusqu'à la déconstruction du site. Des réunions sont prévues régulièrement, des rendez-vous de comité de suivi de charte, la mairie est représentée soit par le maire ou un adjoint ou des élus du conseil municipal. Le maire peut demander à des associations de venir.

Sur la charte d'Ivry, des associations ont été partenaires de cette charte. C'est l'occasion de débattre de façon plus détaillée qu'une CLIS où c'est plus institutionnel que la charte, en direct avec la commune, les associations et les élus, d'un certain nombre de points sur le fonctionnement de l'installation et son devenir.

**François DAGNAUD** : Deux mots rapides sur la question du panache évoqué par Monsieur, puisque nous sommes à Charenton et que c'est l'une des questions importantes que se posent les habitants et les élus de Charenton. D'abord pour rappeler que le panache, tel qu'il est aujourd'hui visible à partir du centre d'Ivry, n'est pas polluant. A 99,99 %, ce sont des vapeurs d'eau.

Dans le futur projet, on peut maintenir ou non le panache. Honnêtement, à quelques ajustements près, ce n'est rien de déterminant par rapport au fonctionnement du centre, du projet, tel que nous l'avons travaillé.

Puisque c'est l'une des questions qui émerge du débat public, nous tiendrons compte de l'ensemble des avis émis. J'ai entendu celui porté par les associations. Je solliciterai l'avis des maires et des élus des communes les plus directement concernées par ce panache. Je crois honnête de préciser dès ce soir que M. le maire de Charenton m'a déjà fait savoir que de son point de vue, au nom des habitants de Charenton, il considérerait que la suppression



du panache pourrait être quelque chose de positif, dans la mesure où le panache porte ombre sur une partie en tout cas des quartiers habités de Charenton. Ce débat n'est pas clos, ni tranché. Nous prendrons en compte l'ensemble des avis qui seront émis sur cette question importante.

**Philippe MARZOLF** : M. RIOTTOT, vous êtes Président d'Environnement 92 et membre de la CLIS d'Isséane, et peut-être membre du comité de la charte ?

**Michel RIOTTOT** : Non. J'ai contribué à rédiger une charte contre les nuisances dans ce secteur, puisque c'étaient les nuisances sonores de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux. Ce travail a été réalisé avec plusieurs partenaires, à la fois les professionnels, les élus, les politiques et l'administration (DGAC). Malheureusement, je n'ai rien vu pour la charte d'Issy-les-Moulineaux pour Isséane. Pour moi, une charte se fait à plusieurs, avec tous les partenaires autour, y compris les riverains.

Je voudrais préciser en me présentant que je ne suis pas uniquement Président d'une union d'associations « Environnement 92 » qui représente 65 associations des Hauts-de-Seine, mais aussi Vice-président d'Ile-de-France Environnement (350 associations). Par ma profession antérieure, je suis également un ancien ingénieur de recherche du CNRS, ancien chargé de cours à l'université Paris XI, et j'ai commencé comme microbiologiste et biochimiste. Je voudrais répondre à la question sur les bactéries. Nous sommes des fermenteurs, les hommes hébergent  $10^{14}$  bactéries ; c'est donc une foultitude.

Par contre, des bactéries sont capables de travailler entre 70 et 110° et c'est celles-là qu'il faut utiliser pour le méthane. A mon avis, celles-ci ne viendront pas nous chercher des noises, mais je ne suis pas un spécialiste.

Je vais vous présenter un tableau qui peut être un peu compliqué. J'ai fait une comparaison des émissions gazeuses de l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux, le nouveau Isséane en 2008. Je viens juste d'avoir le bilan annuel, après l'avoir réclamé très longtemps, en tonnes par an, et je l'ai comparé à l'ancienne TIRU en 2004 (sans doute sa dernière année d'exploitation). La troisième colonne montre la réduction des émissions, telle que la donne le document sur lequel j'ai travaillé. J'ai vérifié tous les chiffres, puisqu'ils étaient donnés aussi en concentration et je suis tombé à peu près sur les mêmes chiffres que le Sycotom, donc nous avons bien travaillé.

C'est l'hétérogénéité des réductions qui me surprend. On a des réductions qui vont de plus de 23 fois jusqu'à des choses qui sont moins efficaces. S'agit-il d'une erreur de présentation du document Isséane cette année ? Je ne sais pas. Notamment pour l'acide fluorhydrique, on a l'air d'être moins efficace avec Isséane. Pour les composés organiques, on a l'air aussi d'être moins efficace. Je m'interroge. Pour les dioxines, on a l'air d'être beaucoup plus efficace, mais en entendant que l'on ne fait que quelques mesures et que ce ne sont pas des mesures en continu, je suis plus dubitatif. J'aimerais qu'il y ait des mesures beaucoup plus fréquentes de ces polluants majeurs. Il faut se rappeler que la TIRU balançait chaque année autour de 8 à 10 g de dioxine dans l'atmosphère. La dioxine est toxique de l'ordre du pictogramme.

Il faut aussi savoir que mettre dans l'atmosphère de l'acide chlorhydrique ou du gaz anhydride sulfurique, vous faites de jolis acides. Le SO<sub>2</sub> va se transformer en H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> ou

H<sub>2</sub>SO<sub>3</sub>, l'acide chlorhydrique est assez toxique quand même, même en rejeter 4 t par an dans l'atmosphère ou 7,8 t pour le SO<sub>2</sub> m'interpelle. Les oxydes d'azote sont aussi toxiques au niveau respiratoire, cela induit de nombreux problèmes d'asthme. On sait que la recrudescence de l'asthme monte dans la population urbaine. Toute la pollution aérienne est un facteur de toxicité important. Je ne dis pas que cela vient uniquement des incinérateurs, je pense que le domaine le plus important actuellement de dangerosité de la pollution vient du trafic automobile. En 50 ans, ce trafic a été multiplié par 15. On avait aux alentours de 1950 40 voitures pour 1 000 habitants, et nous sommes à presque 600 voitures en 2008 pour 1 000 habitants, c'est donc multiplié par 15.

Une usine d'incinération ne fait pas que des rejets dans l'atmosphère, il y a aussi des rejets dans l'eau (le fleuve et les égouts), elle est aussi un lieu de stockage des déchets ultimes. S'il y a plus de REFIOM, c'est parce qu'ils filtrent mieux. J'ai supposé que c'était la raison qui pouvait être mise en avant. Il y a aussi tout ce qui est lié au mouvement des transports, des ordures, des mâchefers etc.

On oublie aussi que pour améliorer le fonctionnement de ces incinérateurs, il faut piéger tous les produits et il y a donc énormément de produits de traitement. J'ai cru comprendre qu'il y avait un certain recyclage de ces produits. Là c'est peut-être aussi une source de pollution.

Il y a aussi des nuisances potentielles. La production de vapeur sous pression est risquée. Des organismes comme l'APAVE surveillent toutes les machines en pression, car cela risque d'exploser. Ce sont des risques potentiels.

Le réseau de distribution de vapeur est aussi un risque potentiel.

La production électrique n'est pas neutre non plus, cela peut être dangereux.

Je me pose la question de l'implantation d'une usine de son environnement urbain.

Vous allez voir ce qui s'est passé entre la TIRU et Isséane. L'ancienne TIRU, qui existe encore un peu, car elle est en train d'être déconstruite, mais pas complètement, avait des cheminées à 85 m d'altitude et injectait de la vapeur d'eau. Donc, vous aviez un joli panache, cela ne me déplaisait pas, mais je n'étais pas riverain, habitant à peu près 2 km à vol d'oiseau de la TIRU. Je n'étais pas dans le sens du vent, mais en aval, donc je risquais un peu moins.

Par contre, à Isséane, le toit de l'usine est à 21 m au-dessus du sol, et les petites cheminées font 5 m au-dessus de l'usine. Donc, nous avons 26 m au-dessus du sol sans injection de vapeur. Malheureusement, que s'est-il passé autour ? Des bureaux se sont construits. Microsoft a ses bureaux autour de l'usine et qui surplombent l'usine. Donc, les vapeurs qui sortent de ces cheminées arrivent directement. Je dirai même plus, à 800 ou 1 000 m à vol d'oiseau, en amont, il y a un hôpital européen « Georges Pompidou », le long de la Seine. Toutes les fumées remontent. Evidemment, vous êtes dans un secteur extrêmement pollué, puisque vous êtes aussi en bordure d'une des zones les plus polluées, c'est-à-dire le périphérique. Le centre de Paris est très pollué, ensuite cela diminue et cela remonte en bordure du périphérique.

Faire la différence entre la toxicité de ce qui vient de l'usine et celle du trafic : on n'en est pas capable, sauf à faire des analyses fines, et à mettre des marqueurs radio-actifs, on n'a pas envie de ce genre de chose.

Je dis qu'il faut faire très attention à ce que l'on fait. On n'est pas dans l'environnement et la protection de l'environnement, et du cadre de vie, très favorable au problème d'incinération, surtout qu'on l'adosse pour faire passer la pilule à tout ce qui est valorisation. Cela veut dire que l'on produit de la chaleur, qu'on va chauffer des appartements. Cela plait beaucoup aux élus qui y voient un moyen de chauffer, mais cela déplait aux riverains qui risquent d'être intoxiqués par tous ces dégagements.

Je crois qu'il faut être extrêmement prudent, et bien regarder les impacts sanitaires. J'ai passé mon temps dans mon laboratoire du CNRS à Orsay à travailler sur l'impact des aliments sur la santé. Je sais que certaines pathologies montent, et d'autres descendent. Toutes les pathologies liées au dépôt de cholestérol, qui étaient les maladies cardio et cérébrovasculaires baissent, car on a mis au point des très bons traitements. En revanche, toutes les maladies liées à l'environnement, que sont tous les types de cancer, ont explosé. Quand j'ai commencé ma carrière en 1969, la pathologie dominante était les maladies cardio et cérébrovasculaires. Actuellement, elles ont été largement dépassées par tous les cancers, dont 70 % pourraient être d'origine de l'environnement.

J'ai une critique importante du mode de traitement des ordures, je pense qu'on devrait un peu plus recycler. Sur Isséane, on ne fait qu'entre 5 et 10 %, d'après le dernier bilan.

**Philippe MARZOLF :** Au niveau de la collecte ou de l'entrée de l'usine ?

**Michel RIOTTOT :** Triés par l'usine, c'est de l'ordre de 5 % et la collecte des encombrants pourrait avoisiner 5 % ; votre document est peu compréhensible.

**Philippe MARZOLF :** Juste une réponse rapide sur Isséane, car nous nous intéressons plutôt au projet d'Ivry.

**Michel RIOTTOT :** Je conclus là-dessus, il ne faudrait pas qu'à Ivry, on recommence les mêmes erreurs qu'à Issy-les-Moulineaux : ne pas trop construire en bordure.

**Philippe MARZOLF :** On a bien vu les cheminées et les immeubles de grande hauteur qui se construisent juste à côté.

**Dominique LABROUCHE :** Par rapport au tri et à la collecte sélective, il y a un centre de tri des collectes sélectives au sein même du centre Isséane, avec un taux de valorisation aux alentours de 70 % pour la collecte sélective. Je vais proposer à Dominique COUTART de dire quelques mots sur l'autorisation administrative d'exploiter du centre, qui a pris en compte l'environnement urbain, son évolution, notamment sur la question de l'éjection des fumées.

**Sophie MAUVILLAIN, Directrice du développement durable, Syctom :** Je vais répondre sur Isséane, sans revenir sur toute la présentation faite sur l'usine d'Ivry. Au cours du dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour le centre Isséane, les mêmes études de risques sanitaires présentés sur Ivry ont été réalisées. Lors du dépôt du dossier,

la société Generali s'est manifestée pendant l'enquête publique justement par rapport à son projet qui se réalisait à proximité du centre. Nous avons fait réaliser une étude supplémentaire de risques sanitaires spécifique pour ce bâtiment, en prenant des conditions pénalisantes. J'ai d'ailleurs quelques chiffres sous la main qui peuvent être comparés avec ceux que vous avez annoncés. Tous les risques étaient tout à fait acceptables, et c'est la raison pour laquelle la Commission d'enquête a donné un avis positif, et ensuite l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour l'usine Isséane a été délivré.

**Philippe MARZOLF** : Merci de ces précisions.

**Michel RIOTTOT** : Les salariés de Microsoft ne sont pas très contents actuellement. Par ailleurs, Yves Rocher qui était de l'autre côté part.

**Sophie MAUVILLAIN** : Je ne pense pas que la Société Yves Rocher parte spécifiquement à cause de l'usine Isséane. Le Sycotom a rencontré très récemment ces deux sociétés pour leur présenter les études de risques sanitaires effectuées, toutes les démarches de suivi environnemental mises en place autour de l'installation, notamment au niveau de tous les résultats des rejets atmosphériques. Les salariés ont été particulièrement rassurés en leur montrant les résultats qui sont issus des contrôles en continu et des contrôles réalisés par les laboratoires agréés pour les rejets atmosphériques.

Au niveau des retombées atmosphériques, plusieurs dispositifs ont été mis en place. On a mis tout d'abord des jauges Owen, comme pour Ivry, dont les résultats seront présentés la semaine prochaine en CLIS. On a également mis en place des dispositifs de biosurveillance avec deux types de bio-indicateurs, d'une part les lichens et d'autre part les mousses. On constate autour d'Isséane d'une part aucune incidence de l'usine, puisqu'on a au contraire des phénomènes un peu particuliers, comme on a pu le voir autour de l'usine d'Ivry, avec des points éloignés de l'installation, qui ont des concentrations plus importantes que les points qui sont proches du site. Au niveau des jauges Owen, les résultats sont particulièrement intéressants, car sur ce site, on a pu réaliser un point zéro en 2007, pour lequel on avait aucune usine d'incinération qui fonctionnait sur le secteur, et pour lequel on a des moyennes dans les jauges Owen supérieures à celles de 2008 après mise en service de l'installation.

**Philippe MARZOLF** : Merci pour ces précisions. Nous n'allons pas continuer sur Issy-les-Moulineaux, mais prendre quelques réactions et questions.

**Michel LOPEZ** : On a beaucoup parlé de l'autocontrôle. En fait, les riverains sont face à une boîte noire. Ils ne sont pas censés connaître exactement ce qui se passe à l'intérieur. Cependant, si pendant 20 ans de fonctionnement de l'installation, on se rend compte que l'on est hors norme, on aura investi dans un outil qui n'est pas satisfaisant.

Pour revenir aux propos de M. FOURNET, il y a eu un suivi des incidents avec des fiches d'incident et des préconisations pour que cela ne se reproduise pas. Vous avez droit d'après l'arrêté du 20 septembre 2002 à 60 heures de dysfonctionnement sur une année, pendant lesquelles d'après le principe de Murphy, bien connu, la mesure des composants des rejets atmosphériques peut également être défailante. Ainsi, on peut être totalement en aveugle lors de certains épisodes de dysfonctionnement.

Il est important de rassurer la population. Peut-on savoir quelles sont les mesures dans la conception prises suite au retour d'expérience que vous avez sur les nombreux incinérateurs que vous faites exploiter, pour dupliquer des boucles d'acquisition de paramètres de suivi de la combustion ?

Dupliquez-vous les analyses de gaz ? Les analyseurs de gaz sont des appareils qui ont besoin d'être étalonnés régulièrement. Ils sont susceptibles de dysfonctionnement, si le prélèvement fonctionne mal, s'il n'y a pas de maintien en température du gaz entre le point d'échantillonnage et l'analyseur. L'analyseur va raconter que tout va bien alors qu'on a condensé tous les polluants dans la ligne d'échantillonnage.

Pouvez-vous rendre public le retour d'expérience que vous avez eu sur les dysfonctionnements ?

**Philippe MARZOLF :** Et comment vous vous êtes inspirés de ces retours d'expérience ?

**Didier FOURNET :** J'en ai un peu parlé dans mon exposé. Les analyseurs en continu des polluants en cheminée sont un point essentiel, car il y a une limitation réglementaire sur le nombre d'heures de dépassement dans l'année. Il faut que l'exploitant en ait une vision. Pour ce faire, il doit avoir des appareils sûrs, fiables et qui fonctionnent en permanence. C'est une façon de faire qui a été récemment d'ailleurs mise en œuvre pour l'un des appareillages de mesures à Ivry, qui n'était pas dédoublé, mais qui générerait quelques dysfonctionnements, à savoir dédoubler tous les analyseurs de fumée, de tous les polluants. Les poussières ont été dédoublées à Ivry, mais les analyseurs multigaz ont un maître et un esclave, il y a une mesure en permanence des deux appareils. Lorsqu'un appareil dysfonctionne, c'est l'autre qui prend la relève pour intervenir sur l'appareil maître, et vice-versa. En permanence, il y a une analyse et une vision des polluants mesurés par les deux appareils, afin de sécuriser la mesure et donner à l'exploitant en permanence, cette vision des dysfonctionnements potentiels de l'installation, et ne pas être aveugle de ces mesures.

**Michel LOPEZ :** C'est toujours lié au contrôle donc à la mesure.

On a une masse de déchets qui est totalement hétérogène, n'importe quoi peut arriver dans un camion benne, puis pris par le grappin et envoyé sur le sol ; cela peut se comporter différemment. Quels sont les dispositifs conceptuels que vous prenez pour vous donner des moyens de réaction, pas seulement sur la mesure mais sur la réaction sur les brûleurs, sur les mouvements de sole, pour garantir que la combustion est conforme aux dispositions de l'arrêté du 20 septembre 2002 ? Si l'on attend une mesure de dioxine qui va venir un mois après avec le résultat du laboratoire pour se rendre compte que les mâchefers n'étaient pas satisfaisants, c'est un peu tard.

Vous avez deux secondes pour la réaction de combustion et vous avez besoin d'être hyper réactif dans le contrôle à la combustion. Qu'améliorez-vous entre votre expérience passée et maintenant pour vous affranchir et ne pas retomber dans les incidents rencontrés précédemment ?

**Didier FOURNET :** Il y aurait beaucoup de choses à dire.

**Philippe MARZOLF** : Posez une question selon le système question/réponse, et M. FOURNET vous répondra complètement par écrit.

**Didier FOURNET** : On rentre dans la technique des fours, de nombreux appareillages peuvent mesurer les températures, le taux d'oxygène, les débits d'air d'injection sous grille qui peuvent être effectivement régulés.

**Philippe MARZOLF** : Il faut avoir des mesures, les avez-vous en continu ?

**Didier FOURNET** : Des chaînes de régulation permettent de le faire. Plus on est fin et plus les appareils sont en sécurité dédoublés pour assurer ces chaînes, mieux l'installation se comportera de façon automatique. Il est clair qu'il doit y avoir beaucoup d'automatismes dans les installations.

**Annelaure WITTMANN** : La réunion porte sur des aspects assez techniques, j'aimerais bien revenir sur des choses plus grand public, qui parleront aux personnes dans la salle. Un sondage a récemment été réalisé pour Bouygues Immobilier, donc pas pour une association écolo, il révèle que près de 4 Franciliens sur 5 se disent personnellement préoccupés par la situation de l'environnement dans leur région. Les principales préoccupations étant la pollution de l'air, la production et le volume des déchets ménagers arrivent en deuxième position.

On note également que 93 % des Français, d'après une étude réalisée pour Eco-Emballages, pas non plus une association écolo, souhaitent une information plus large et de meilleure qualité sur la manière dont sont traités les déchets après le tri. Le grand public préconise également en première solution de traitement des déchets le recyclage.

On citera également un chiffre croustillant : 52 % des personnes interrogées par ce sondage pensent que leur collectivité ne fait ni mieux, ni moins bien que les autres, c'est-à-dire que les gens sont plutôt déçus de leur collectivité locale.

J'en profite pour interpeller les élus locaux des 84 communes du Sycotom, dont certains sont peut-être présents ce soir, et ce serait bien qu'ils soient là, car ils sont quand même un peu concernés. J'aimerais bien qu'ils nous expliquent pourquoi malgré ces sondages qui sont assez clairs sur l'état d'esprit des Franciliens, ils choisissent de continuer de maintenir trois gros incinérateurs sur le territoire du Sycotom, source de pollution et de risques sanitaires, qui inquiète manifestement 4 Franciliens sur 5 ?

Pourquoi le Sycotom a toujours actuellement des capacités d'incinération dix fois supérieures aux capacités de tri, alors que les gens préféreraient que l'on mette davantage le paquet sur le recyclage. Le Sycotom a consenti un effort mais d'ici 2023, on aura quand même cinq fois plus d'incinération que de tri.

Pourquoi ce décalage, à la limite pourquoi ce mépris par rapport aux aspirations des Franciliens ?

**Philippe MARZOLF** : Vous êtes maire adjoint de la Mairie de Paris, un des adhérents du Sycotom et de plus Président du Sycotom. Il y a aussi M. DELY de la Mairie de Paris.

**François DAGNAUD** : Vous l'avez déjà rappelé l'autre fois, Monsieur le Président. Je ne vais pas commenter les sondages Bouygues, Mme WITTMANN, surtout à 23 heures.

Je voulais vous rappeler que les habitants de l'agglomération parisienne ont concrétisé leurs engagements en faveur du tri, car grâce à nous, ou en tout cas avec nous, en six ans ils ont doublé le niveau du tri, en passant de 16 kg à 32 kg par habitant.

Je partage votre sentiment que ce n'est pas encore assez, mais reconnaissons déjà les progrès réalisés : deux fois plus en six ans, ce n'est déjà pas si mal, et cela montre bien la capacité et la disponibilité pour aller encore plus loin.

Deuxième élément, et vous savez, car vous connaissez parfaitement le projet dont nous débattons que nous prévoyons quasiment le doublement de nos capacités de tri sur la mandature à venir, et notamment dans le cadre du redéploiement des installations actuelles d'Ivry, notamment avec la réinstallation du centre de tri et le quasi doublement de ses capacités.

Troisième élément de réponse, car si ce soir, on parle principalement de l'impact environnemental de l'incinération, on a aussi évoqué le choix de la méthanisation, qui est un tri, c'est le parti pris de trier les déchets organiques qui représentent aujourd'hui au moins 50 % de ce que mettent les habitants du territoire dans les poubelles. C'est une belle avancée en faveur du tri. Si l'on veut faire davantage de tri, ce qui est tout à fait notre objectif, vous le savez, il faut être en mesure aussi de diversifier les modes de traitement et les modes de tri, et en l'occurrence de trouver un débouché spécifique pour cette partie extrêmement importante de nos déchets que sont les déchets organiques.

**Philippe MARZOLF** : Les associations demandent plutôt une collecte sélective des biodéchets, donc un tri chez le citoyen plutôt qu'à l'entrée de l'usine.

**Anne CONNAN, Association Passerelles** : Je voulais juste vous demander à propos des contrôles en continu s'il est possible qu'ils soient mis à la disposition du public et des associations, et également des membres de la CLIS, sur un site en continu ? Au lieu d'attendre un an et demi, ensuite la prochaine CLIS qui présente le bilan de l'année précédente, est-ce possible d'utiliser les techniques de communication actuelles beaucoup plus rapides pour obtenir ces informations en continu ?

**Didier FOURNET** : C'est déjà le cas sur le site des exploitants. Ils ne les mettent pas en continu directement car il faut traiter les données pour qu'elles soient explicites et lisibles. Les résultats mensuels des prélèvements sont mis en ligne, polluant par polluant, sur le site de TIRU, dont vous avez le lien sur le site du Sycotom. Vous pouvez les retrouver au travers de notre site.

**Philippe MARZOLF** : Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. J'espère que cela a pu vous apporter des éléments complémentaires. Un questionnaire est adressé à l'attention des participants, merci de le remplir. Je vous rappelle que lundi prochain, nous avons une réunion à Ivry-sur-Seine au cinéma Pathé sur l'environnement urbain et l'intégration urbaine du prochain projet, alors que le 25 novembre portera sur : quels coûts et quelle concertation, l'après-débat et le suivi après l'installation ?

Merci en tout cas et bonne fin de soirée.

Fin de la réunion à 23 h 05